

SEANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2001

BUREAU :

Présidente : Mme Mariefrance DANCET
Vice-président : M. Marc GUILLERMIN
Secrétaire : Mme Annick BOUNOUS
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Andrés MONCADA, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, MM. Johnny PURTSCHERT, Frédéric RENEVEY, Mme Patricia SOLIOZ, MM. Gilbert TERRIER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : Mmes Marie-José PERRUCHOUD, Nathalie REVILLOD,
M. Victor TODESCHI

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMY, Maire
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBAS, Conseillers administratifs
Mme Odile de GARRINI, Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Mathieu LEWERER
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2001
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission de l'administration et information - Séances des 29 août et 3 octobre 2001 -**
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI
Nomination des Présidents et Vice-présidents des locaux de vote pour l'an 2002 **p. 740 Vote**
- 8) **Commission de l'administration et information - Séances des 29 août, 3 octobre et 1er novembre 2001 -**
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI
Projet du nouveau statut du personnel, classification des fonctions et échelle des traitements **p. 741 Arrêté**

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

- 9) **Commission des finances - Séances des 8 et 29 octobre 2001 -
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**
Examen et approbation des budgets de fonctionnement et
d'investissements 2002 et fixation des centimes additionnels **p. 748 Arrêté**
- 10) **Commission des finances - Séance du 29 octobre 2001 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Villa 10, chemin de la Solitude - Transfert du patrimoine
financier au patrimoine administratif **p. 759 Arrêté**
- b) Histoire de Lancy - Crédit complémentaire (Fr. 32'408.40) **p. 759 Arrêté**
- c) Divers
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire -
Séance du 7 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**
- a) Acquisition de la parcelle No 89, feuille 5 de Lancy, située au
26, avenue du Cimetière au Petit-Lancy (Fr. 550'000.--) **p. 760 Arrêté**
- b) Divers
- 12) **Commission des travaux et constructions -
Séance du 3 septembre 2001 -
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN -
Commission de l'environnement - Séance du 9 octobre 2001 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- a) Rénovation d'immeubles locatifs communaux :
- Groupe Recluses : 1-29, place des Ormeaux
- Groupe place des Ormeaux : 25, route de Chancy, 2-8, place des
Ormeaux, 2, chemin des Pâquerettes
- Immeubles 8-10-12, avenue du Petit-Lancy
Etude de faisabilité d'installations photovoltaïques et
thermiques **p. 763 Vote de principe**
- b) Divers
- 13) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 31 octobre 2001 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Rencontre avec les centres de loisirs actifs sur la
Ville de Lancy : **p. 771 Information**
- Terrain d'aventure du Petit-Lancy
- Terrain d'aventures de Lancy-Voirets
- Villa Tacchini
- Centre Marignac
- Coordination des locaux autogérés
- b) Divers
- 14) Motion pour un recours à l'énergie solaire en vue de la production
de l'eau chaude sanitaire dans les immeubles du patrimoine
financier **p. 778 Motion**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 783**

Séance ordinaire du 15 novembre 2001**1. PRESTATION DE SERMENT DE M. MATHIEU LEWERER**

Mme DANCET : Je vous donne lecture de la lettre du Service des votations et élections :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vous informe que M. Mathieu Lewerer accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune, suite à la démission de M. Michel Simkhovitch.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé, lors de votre prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. Je vous saurais gré de faire parvenir au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie la délibération y relative ».

Mme DANCET : M. Lewerer, je vous invite à prêter serment devant l'assemblée, je vous lis la formule et à la fin vous direz : *« Je jure, ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève d'obéir à la constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

M. LEWERER : Je le jure.

Mme DANCET : Je prends acte de votre serment. Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme MALAGOLI : Au point 2), je propose de scinder le vote en deux, en traitant en premier le photovoltaïque et en second le thermique.

M. BAERTSCHI : Je propose de passer au vote le thermique en premier.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2001

Le procès-verbal est adopté.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme DANCET : J'ai reçu un courrier de M. Johnny Purtschert, dont je vous donne lecture :

« Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil municipal, à l'issue de la séance du mois de décembre 2001.

Je vous laisse le soin d'entreprendre les démarches nécessaires, de façon à ce que mon successeur puisse être assermenté à l'issue de ladite séance et vous en remercie par avance.

Cette décision personnelle ne remet aucunement en cause mon engagement depuis plusieurs années, qui m'a beaucoup apporté, tant au niveau personnel que politique.

En vous remerciant de votre obligeance, je vous prie de croire, etc. »

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMI : J'ai deux communications. La première concerne le Téléthon. Le Groupe de sécurité de Lancy organise cette année le Téléthon sur Lancy; cela va se passer le samedi 8 décembre.

Deuxième communication concerne le Noël de Lancy à la patinoire; celui-ci va se dérouler lors du week-end des 14-15-16 décembre. J'espère que vous serez nombreux à venir faire un petit tour du côté de la patinoire.

M. SPINUCCI : Deux brèves interventions pour dire à M. Dubath que l'arceau qui gênait la circulation des piétons, surtout des poussettes et des personnes à mobilité réduite a été enlevé, il sera modifié de façon à supprimer cet inconvénient.

La deuxième information pour vous dire que le Service des parcs, promenades et maintenance a pris contact avec le Conseil municipal, suite à l'intervention de M. Jaquet, pour améliorer l'installation des bancs dans le parc En Sauvvy.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séances des 29 août et 3 octobre 2001 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

Nomination des Présidents et Vice-présidents des locaux de vote pour l'an 2002

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Ayant déjà rapporté sur ce sujet le 25 octobre dernier, je dirai simplement que, pour tenir compte de la décision prise par notre Conseil municipal de maintenir le local de vote du Grand-Lancy Village, il y a lieu ce soir d'accepter la liste établie par la Commission, dans sa séance du 29 août 2001,

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

concernant la répartition des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour les 5 votations de 2002.

Cette liste est basée sur les suffrages obtenus aux élections municipales de 1999, et elle est en mains de chacun de nous, et tient compte de diverses remarques formulées en séance plénière du 25 octobre dernier.

M. FOLLMY : Je voudrais apporter un petit complément d'information, suite à une question qui a été posée la dernière fois, à savoir s'il était possible d'ajouter des noms de personnes qui n'habitaient pas forcément la commune. La réponse est oui, il n'y a pas de problème. C'est à vous de juger s'il est nécessaire ou utile de laisser les noms ou de modifier la liste.

M. LANCE : Je voudrais revenir sur la décision du Conseil municipal, de maintenir le bureau de vote du Grand-Lancy Village. Pour votre information, dimanche passé, il y a eu 5634 électeurs de Lancy qui se sont donné la peine de voter pour leurs Conseillers d'Etat, seuls 49 électeurs se sont déplacés au bureau de vote du Grand-Lancy.

Le vote est accepté par 30 oui, 1 abstention. (Voir Annexe).

**8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séances des 29 août, 3 octobre et 1er novembre 2001 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

**a) Nouveau statut du personnel, classification des fonctions
et échelle des traitements**

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Lors de la première séance, la commission a procédé à l'analyse du statut du personnel par une lecture comparée, article par article, du statut actuel et de la première version d'août 2001, cette dernière reflétant un travail d'une année et demie, en collaboration avec le Conseil administratif, la commission du personnel et les chefs de service.

De nombreuses questions ont été posées et des remarques et critiques formulées.

Je reprendrai les points principaux discutés lors de ces trois séances, les articles visés dans le présent rapport faisant référence à la numérotation établie dans le statut soumis au vote de ce soir.

Article 1 : Champ d'application

Précision est apportée que le titre de fonctionnaire s'entend au masculin et au féminin, et que cette notion s'étend à tous et toutes les intervenants / intervenantes cités/es dans le statut.

Article 2.3 : Conditions d'engagement

Le critère de la nationalité est supprimé pour diverses bonnes raisons, et compte tenu notamment de la mise en place prochaine des bilatérales.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001*Article 2.5 : Engagement à titre probatoire*

La durée de deux ans de l'engagement à titre probatoire, paraît longue à certains commissaires, qui s'en étonnent, estimant que l'on devrait se rendre compte plus rapidement de la capacité d'une personne.

Réponse est donnée que c'est le temps considéré comme nécessaire pour juger de la réelle valeur d'une personne et qu'il est plus facile de mettre un terme au rapport de travail durant cette période, à savoir moyennant un préavis d'un mois.

C'est donc le statu quo qui est maintenu à ce sujet.

Article 2.8 : Formation professionnelle

Il est précisé que le Conseil administratif ne peut que prendre et encourager des mesures de perfectionnement, sans toutefois pouvoir les imposer, ce qui dérange et inquiète certains commissaires; il est toutefois précisé qu'une personne qui refuserait une formation essentielle pourrait faire l'objet de sanction pour défaut d'obéissance à la hiérarchie.

Article 3.11 : Charges publiques

Un commissaire s'étonne de l'incompatibilité pour un fonctionnaire de revêtir la charge de conseiller municipal, d'autres estiment au contraire que cela est plus logique et plus clair, et évite de porter une double casquette.

La commission, revenue deux fois sur le sujet se prononce à l'unanimité pour le maintien de l'incompatibilité déjà prévue dans le statut actuel.

Chapitre 4 articles 4.1 et ss concernant les éléments du traitement. la classification des fonctions et l'échelle des traitements :

Je rappellerai tout d'abord que 46 métiers sont représentés dans l'administration communale et qu'il existe actuellement 24 classes de qualification des fonctions qui se chevauchent et débordent sur des écarts importants pouvant aller de 22 % à 36 %, entraînant une inégalité de traitement. Chaque classe comporte huit annuités. Au surplus, le système est lourd et permet des augmentations à l'infini.

Une nouvelle échelle a donc été établie, comportant neuf classes avec une progression de 20 % dans chacune et comprenant toujours huit annuités et construite à partir du système actuel.

Deux points importants sont touchés :

- a) Tout d'abord la prime d'ancienneté, en tant que telle est supprimée, mais les 2,7 % qu'elle représente ont été réintégrés dans la nouvelle échelle de traitement, ce qui est un avantage pour ceux qui n'ont pas atteint leur onzième année et ce qui ne touche pas aux droits acquis des plus anciens.
- b) L'acquisition du 13ème salaire est accélérée de 10 % par an afin d'accéder aux 100 % dans la sixième année et non plus comme actuellement de 5 % pour atteindre les 100 % dès la onzième année.

Le principe de l'indexation automatique est maintenu, tout en ayant la possibilité d'y déroger en négociant avec la commission du personnel en cas de difficultés budgétaires ; de même il est possible de diminuer les salaires en cas de déflation.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Précision est cependant apportée que l'annuité systématique pourrait être refusée à un fonctionnaire, après mise en garde, qui n'aurait pas donné satisfaction et ce, sur la base du rapport d'évaluation annuelle établi en novembre de chaque année.

Ces diverses modifications, qui n'entraînent pas à proprement parler de modification salariale dans le nouvelle échelle, entraînent tout de même l'augmentation de 1 % de la masse salariale au budget 2002.

Certains commissaires se déclarent choqués du principe des acquis tout en relevant qu'il est difficile de différencier les deux systèmes, la commission n'ayant pas connaissance des pré-acquis.

Il est toutefois précisé que les comparaisons ont été établies avec d'autres communes et avec l'Etat afin d'établir la grille des salaires jointe aux statuts.

Article 4.1.18 : Services militaire, d'avancement, protection civile, service civil.

La notion de service humanitaire apparaît lors de la première lecture du projet de statut.

Après plusieurs discussions sur ce sujet, la commission décide que le fonctionnaire n'a droit à son traitement complet que pour les périodes obligatoires de service militaire ou autres.

Dès lors, la commission, à l'unanimité, décide de supprimer la notion de service humanitaire, estimant que, bien que l'action humanitaire soit louable, il n'est pas équitable de voir un poste et un salaire assurés pour une période qui pourrait être longue.

Cette situation, si elle devait se présenter, pourrait être réglée par la disposition de l'article 4.2.9 sur le congé extraordinaire.

Article 4.2.6 : Congés spéciaux

Le décès du conjoint et le déménagement ont donné lieu à de longues discussions. En effet, s'agissant du décès du conjoint ou du concubin, pour tenir compte des remarques et observations d'une commissaire, la commission dans un premier temps, se prononce en faveur d'un congé de 5 jours, soit de 2 jours de plus par rapport au statut actuel et aux accords intervenus avec la commission du personnel.

Ayant repris sa réflexion, la commission dans sa séance du 1er novembre revient au statu quo de 3 jours par un vote de 5 pour et 4 contre, d'éventuels jours supplémentaires pouvant être accordés en vertu des dispositions sur le congé extraordinaire.

Quant au déménagement, une commissaire souhaite que le congé soit ramené à un jour pour être calqué sur le privé et non de deux jours comme actuellement.

Cette proposition n'est cependant pas acceptée par la commission par 7 contre et 1 pour.

Article 4.2.7 : Congé maternité

Le congé maternité passe à 20 semaines, congé d'allaitement inclus.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Il est proposé d'introduire dans cette nouvelle disposition, la situation de l'adoption, ce qui, dans le principe, est accepté à l'unanimité par la commission.

Se posent dès lors, les divers cas d'adoption et afin d'éviter trop de discussions dans l'avenir, la commission limite ce congé jusqu'à 10 ans révolus pour l'enfant adopté et cela par un vote de 8 pour et 1 abstention.

Article 4.2.8 : Congé éducatif y compris pour l'adoption

Par ce nouvel article, la notion du congé éducatif est mieux précisé et expliqué par rapport à l'ancien.

La commission étend également cette notion à l'adoption d'un enfant jusqu'à 10 ans révolus.

Article 4.3.2 : Assurance accident

Il est prévu que la Commune de Lancy prenne à sa charge le tiers de la prime pour les accidents non professionnels.

Article 4.3.3 : Assurance maladie

Au vu de l'augmentation des primes d'assurances, la participation de l'administration au paiement de celles-ci pour le compte des fonctionnaires est réduite de 50 % à un tiers et ce, d'entente avec la commission du personnel.

Article 6.9 : Allocation au retraité

De même, la participation versée par la Commune au retraité à hauteur du 50 % de la moyenne mensuelle des primes d'assurance maladie pratiquée à Genève est réduite à un tiers.

Compte tenu notamment du montant que cela représente, un commissaire propose de la supprimer pour les personnes qui seraient engagées après le 1er janvier 2002 ce qui, suite à une discussion, est accepté par 6 pour et 3 contre.

Le présent statut et ses annexes est finalement accepté par un vote de 8 pour et 1 abstention.

Je préciserai enfin qu'à chacune des séances, étaient présents Mme Odile de Garrini et aux deux dernières, M. Jean-Michel Kaeser.

M. PAGE : On nous demande de nous prononcer sur le nouveau statut du personnel. Le terme de nouveau ne saurait être pris ici au sens de novateur. En effet ce Nouveau Statut du Personnel entérine plutôt un statu quo.

Nous aurions souhaité que ce nouveau statut du personnel s'approche des règles du contrat du travail, tel que le prévoit le code des obligations. Je dis bien « s'approche » et non pas « se calque », car nous sommes conscients que certaines différences subsisteront toujours.

En fait quelques exemples montrent que le texte que l'on nous soumet est bien loin du code des obligations et d'autres lois concernant les travailleurs suisses et genevois.

Je citerai quelques exemples :

- Vacances de 5 à 6 semaines contre 4 au code des obligations,

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

- Congé maternité de 20 semaines payé à 100 % alors qu'une loi genevoise toute récente, qui vient d'être mise en vigueur, prévoit 16 semaines à 80 %,
- Congé éducatif de 4 à 12 mois, certes pas payé par l'administration, naturellement pas d'équivalent dans le privé,
- retraite à 62 ans, retraite anticipée à 57 ans, alors que la 11ème révision de l'AVS est en pleine gestation, et que chacun sait que cette 11ème révision se penche justement sur l'âge de la retraite et sur le problème des retraites anticipées. On aurait pu coordonner les choses.

On voit que ce statut du personnel ne tient pas compte des réalités économiques, sociales et politiques de notre pays. Une nouvelle fois on se complait à être, dans notre canton, un « Sonderfall », c'est-à-dire, un cas particulier.

Les différences ne sont pas toujours à l'avantage du travailleur. Le temps d'essai pour un fonctionnaire est de 2 à 3 ans au maximum, de 3 mois au maximum dans le privé. Plus d'une, plus d'un, hésitera à entrer dans une administration publique qui lui demandera 2 ans avant de lui dire qu'il est engagé dans ladite administration.

Mais ce qui nous dérange le plus c'est que ce statut continue à privilégier l'ancienneté par rapport au mérite. En commission, l'un de nos Conseillers administratifs, lui-même fonctionnaire, confirmait qu'un fonctionnaire, qui veut voir sa situation s'améliorer, doit faire preuve de patience plutôt que d'engagement, et là, c'est quand même un défaut majeur de ce projet.

Voilà suffisamment d'arguments pour estimer que la copie doit être revue. Attendons de connaître l'évolution législative, notamment au niveau de l'AVS, donc la 11ème révision, et du congé maternité. Regardons ce qui se fait dans d'autres communes suisses, pas seulement à Genève, mais aussi dans la Suisse entière et remettons, sans précipitation, l'ouvrage sur le métier.

Aujourd'hui, le groupe Libéral se voit contraint de refuser ce projet.

Mme JELK-PEILA : Le groupe de l'Alliance de Gauche quant à lui, estime, qu'en ce qui concerne le personnel, toute révision de statut doit viser exclusivement à une remise à jour, à une harmonisation et à une amélioration de celui-ci, et ne peut en aucun cas, porter atteinte aux acquis sociaux, quand bien même, les effets ne seraient effectifs que pour les générations futures. C'est pour cette raison que nous demandons un amendement qui a pour objet la suppression de l'article 6.9. de la phrase suivante : « cette disposition n'est pas applicable au fonctionnaire entré en service à partir du 1er janvier 2002 ».

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste évalue comme globalement positive la refonte du statut du personnel communal. Jusqu'au 31 octobre 2001, en effet, le travail de mise à jour de ce statut s'est déroulé correctement à nos yeux. Par ce terme de correctement, je veux dire que la procédure d'information et de consultation entre le Conseil administratif et la Commission du personnel et le Conseil municipal, a permis de mettre sur pied un nouveau texte dans un climat consensuel, à défaut d'être traduit par un accord formel signé par les deux parties contractantes, soit la Commission du Personnel et son interlocuteur direct, le Conseil administratif.

Le groupe Socialiste prend donc acte qu'au 31 octobre, soit à la veille de la dernière séance de la Commission de l'administration, le personnel et le Conseil administratif étaient d'accord de soumettre le nouveau statut à l'approbation du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Malheureusement, le texte issu de ladite séance, c'est-à-dire celui que nous devrions approuver ce soir n'est plus exactement celui que le Conseil administratif et le personnel proposaient. Certes, la quasi totalité des propositions a été retenue, mais deux points à notre avis ne peuvent être acceptés sans réserves. Le premier, de loin le plus lourd de conséquences pour les futurs employés a déjà été soulevé par l'Alliance de Gauche à propos de la suppression de l'allocation caisse maladie aux futurs retraités entrés en fonction au 1er janvier 2002. Le deuxième, certes plus mineur, est la modification de congé relatif au décès de personnes très proches, selon l'art 4.2.6. lettre c, ramené de 5 à 3 jours.

Le groupe Socialiste propose donc, pour que toutes les règles de la bonne foi contractuelle, fussent-elles tacites, soient respectées, d'amender le texte selon les termes proposés par l'Alliance de Gauche, c'est-à-dire la suppression de la dernière phrase de l'article 6.9. et de rétablir les 5 jours de l'art. 4.2.6.

Il n'est pas correct, en effet, qu'un document qui fixe les rapports de travail entre un Conseil administratif employeur, et le personnel communal soit modifié unilatéralement par notre assemblée. Si la majorité de ce Conseil estimait qu'il faille vraiment supprimer l'allocation caisse maladie et réduire le congé décès, il faudrait renvoyer ce texte au Conseil administratif en le chargeant d'en discuter avec les représentants du personnel, afin de revenir en commission et en plénière, avec un texte qui soit vraiment le reflet d'un consensus entre les interlocuteurs intéressés.

Si le Conseil municipal doit exercer un contrôle vigilant sur tout ce qui concerne les conditions de travail et les rapports entre le personnel et le Conseil administratif, il ne peut néanmoins pas sortir de ce rôle d'arbitre en bricolant des modifications de statut dans le dos d'une des parties contractantes.

Voilà les raisons pour lesquelles le groupe Socialiste vous demande d'accepter les deux amendements proposés, celui de l'Alliance de Gauche à propos de l'article 6.9. et le nôtre à propos de l'article 4.2.6. le congé de 5 jours pour décès.

Mme SOLIOZ : Le parti Démocrate-chrétien votera ces « nouveaux statuts », tels qu'ils ont été proposés par la Commission de l'administration, c'est-à-dire, sans changement relatif à l'article 4.2.6., donc on maintient le statu quo, et dans l'article 6.9. nous adhérons à la décision qui a été prise par la Commission.

En effet, le parti désire pleinement reconnaître la volonté du Conseil administratif et de l'administration de permettre de limiter la progression perpétuelle des charges de fonctionnement de l'administration communale.

Cependant, il s'agit d'être conscients des quelques différences, peut-on dire avantages sociaux et financiers qu'offre le statut actuel d'employé à la commune en comparaison au privé - car si on regarde de plus près, en terme d'avantage financier, la Commune offre notamment en termes d'avantages financiers :

- 1/3 de l'assurance accident non professionnelle
- 1/3 de l'assurance maladie
- 2/3 de la LPP, etc.

En termes d'avantages sociaux :

- congé maternité de 20 semaines (16 légales)
- 5 semaines de vacances (4 légales)

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

- heures supplémentaires compensées par des congés équivalents et bien entendu, supérieurs, si c'est au-dessus de 19h00, etc.

La question est : sommes-nous vraiment conscients de ces différences ?

Les salaires quant à eux, n'apparaissent pas franchement non plus moins avantageux, et ce au vu :

- 1) de tous les éléments ci-dessus qui peuvent être évalués financièrement
- 2) de la situation économique actuelle qui peut être difficile de temps en temps
- 3) de la sécurité de l'emploi (les privés le savent bien) qui elle, n'a aucun prix.

En sommes-nous suffisamment conscients ?

Nous, politiques ?

Vous, fonctionnaires ?

Et eux, les citoyens, qui financent ces avantages et qui eux travaillent dans le privé ?

Il s'agit simplement d'en être conscients.

C'est pourquoi, nous saluons l'effort fait par les fonctionnaires de l'administration et ce, en dépit des acquis toujours difficiles à remettre en question. Nous remercions aussi les efforts entrepris par le Conseil administratif d'engager une réflexion de fond et transparente sur un sujet largement débattu.

Enfin, le parti Démocrate-chrétien, suivra attentivement le sujet, au vu des attentes des collaborateurs, mais aussi et surtout, celles des citoyens. Et ce, bien avant la prochaine décennie !!!

M. AUGSBURGER : Comme vous avez pu le constater, ces statuts ont été longuement étudiés par la Commission de l'administration et information, puisqu'il aura fallu trois séances pour remodeler, de façon assez parcimonieuse, ces derniers.

Le groupe Radical est intervenu à plusieurs reprises en commission, suite à un examen approfondi de ces statuts, au sein d'un comité restreint, et de notre groupe.

Il est certain que certains parallèles ont été tirés en comparaison de certaines règles établies dans le domaine privé, essentiellement pour la nomination des fonctionnaires quasiment à vie et l'échelle des salaires relativement généreuse.

Cependant, la première version de ces statuts ayant été acceptée par la Commission du personnel de la Ville de Lancy et, le texte présenté ce soir n'étant que très légèrement modifié, le groupe Radical votera OUI à ce remodelage des statuts.

En ce qui concerne les remarques au sujet de l'article 6.9 faites par l'Alliance de Gauche et les Socialistes, cette décision a été prise suite à l'augmentation incessante des frais fixes de fonctionnement au sein de notre administration, et ceci, de façon à ne pas grever le budget des générations futures.

M. BERNASCONI : J'aimerais juste répondre à M. Cavaleri à propos du congé pour décès du conjoint ou du concubin ramené de 5 jours à 3 jours, en fait c'est ce qui est déjà prévu dans le statut actuel, et c'est quelque chose qui était prévu dans la première mouture, qui nous a été présentée à la première séance, il y avait également la Commission du personnel.

Mme DANCET : Nous allons voter les amendements.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Qui accepte la modification du point 4.2.6. : 12 oui - 18 non - 1 abstention.
Ce premier amendement est refusé.

Qui accepte la modification du point 6.9 : 11 oui - 18 non - 2 abstentions.
Cet deuxième amendement est refusé.

L'arrêté 8a) est accepté par 27 oui, 3 non, 1 abstention. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES FINANCES - Séances des 8 et 29 octobre 2001 -
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI****Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements
2002 et fixation des centimes additionnels**

=====

Mme MALAGOLI présente le sujet : Les budgets 2002 de notre commune qui nous ont été présentés lors du Conseil municipal du 27 septembre ont été soumis à un examen approfondi de la part de la commission des finances. Voici le rapport final.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 63'23 millions contre Fr. 61'79 millions aux comptes 2000, soit une progression de 2,3 % en l'espace de deux ans.

Du côté des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 62'47 millions, nominalement en hausse de 6,7 % par rapport aux comptes 2000.

Ceci donne un excédent de recettes au budget 2002 de Fr. 767'000.--.

Les principales sources de revenus de la commune sont :

1. Le produit de l'impôt communal :

- a) Pour les personnes physiques, il a été décidé de prévoir une croissance de 5,7 % en deux ans, entre 2000 et 2002, soit la moitié de celle préconisée par le département des finances (10,4 %).
Ce chiffre a été adapté au nombre d'habitants de la commune et à notre indice de capacité financière.
- b) Pour les personnes morales, on table sur un recul de 4,9 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

En tenant compte de ces estimations et, en maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, on obtient un produit de l'impôt communal de Fr. 43,54 millions contre Fr. 41,65 millions aux comptes 2000.

2. Les autres revenus qui sont estimés aux valeurs suivantes :

- taxe professionnelle: Fr. 5,80 millions contre 6,48 millions aux comptes 2000;
- fonds de péréquation intercommunal : Fr. 3,10 millions contre Fr. 3,15 millions aux comptes 2000, soit un niveau pratiquement identique;

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

- loyers du patrimoine administratif : Fr. 2,56 millions contre Fr. 2,68 millions en 2000;
- revenus divers : Fr. 3,22 millions contre Fr. 3,08 millions en 2000;
- part aux recettes cantonales : Fr. 0,21 million contre Fr. 0,22 million en 2000;
- subventions à recevoir : Fr. 1,30 million contre Fr. 1,68 million en 2000.

3. Le produit des immeubles locatifs de la commune qui devrait apporter Fr. 9,55 millions, compensés par les frais, les intérêts, les amortissements et les mises en réserve.

Concernant les charges, les postes essentiels des dépenses sont les suivants:

1. Les dépenses pour le personnel pour Fr. 18,69 millions en 2002, charges sociales comprises, montant à comparer aux Fr. 17,42 millions inscrits au budget 2000, soit une hausse de Fr. 1,27 million.
2. Nature « biens et services» pour Fr. 16,26 millions contre Fr. 13,68 millions aux comptes 2000, et Fr. 14,08 millions au budget 2001, soit une augmentation de Fr. 2,18 millions.
3. Les amortissements économiques pour Fr. 10,28 millions contre Fr. 10,42 millions aux comptes 2000, soit pratiquement sans changement. Ils sont transférés comme recettes au budget des investissements.
4. Les intérêts bruts de la dette pour Fr. 5,13 millions contre Fr. 4,93 millions aux comptes 2000.
5. Les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire et la Fondation pour l'animation socioculturelle et qui passent de Fr. 4,62 millions aux comptes 2000, à Fr. 5,36 millions au budget 2002.
6. Les subventions, enfin, pour un montant de Fr. 5,58 millions, à mettre en regard des Fr. 5,38 millions au budget 2001, soit pratiquement sans changement.

En ajoutant à ces chiffres quelques postes secondaires, nous obtenons un total de dépenses, sans les immeubles, de Fr. 62,47 millions, ce qui laisse apparaître, après intégration du résultat positif des terrains de réserves et villas de Fr. 0,69 million, un excédent de recettes de Fr. 767'000.--. Lors de la séance de la commission des finances du 8 octobre, diverses questions ont été posées sur ce budget de fonctionnement. Tous les commissaires ont été d'accord de le trouver un peu trop optimiste tout en relevant que, une fois de plus, les recettes fiscales à Lancy se trouvent en deçà de la moyenne cantonale.

Un commissaire s'est dit très inquiet par rapport aux événements survenus ces derniers mois en Suisse et dans le monde et qui pourraient être précurseurs d'une forte récession. Si les estimations fiscales s'avéraient fausses et revues à la baisse, ce budget pourrait être compromis.

M. Föllmi nous a rassuré sur ce point. Les estimations 2002 qui figurent au budget sont basées sur les comptes 2000 lesquels reposent sur les revenus 1999. Pour l'année 2000 on constate une progression de revenus qui se situe, pour les personnes physiques entre 5,8 et 6,4 % de croissance par rapport à 1999. Pour 2001, l'estimation basée sur 2000 se situe entre 2,1 et 2,6 %. Pour 2002, le passage du système fiscal *praenumerendo* au système *praenumerendo* va sûrement entraîner une baisse de cette moyenne car les revenus pris en considération vont être ceux de l'année 2002. De ce fait, une forte récession pendant l'année en cours se répercuterait directement sur les entrées fiscales. C'est pour cette raison que le Département de finances a revu à la baisse cette moyenne, soit 1,7 %.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Pour Lancy, une estimation de 5,7 % pour les trois années a été prise en considération ce qui couvrirait, même, une éventuelle croissance nulle pour 2001 et 2002.

Les postes des charges les plus importants, dépenses pour le personnel et celui de biens et services ont été la cible de plusieurs questions. Le premier poste subit une hausse de Fr. 1,27 million. Une bonne partie de cette progression est à rechercher dans les traitements. Ceux-ci passent de Fr. 12,52 millions au budget 2001 à Fr. 13,10 millions au budget 2002. Les nouveaux statuts du personnel, qui ont été votés ce soir, opèrent une modification qui représente le 1 % sur la masse salariale pour 2002. Les droits acquis des collaborateurs sont maintenus, en revanche, les augmentations statutaires devraient être moins rapides avec le nouveau système.

Budget des investissements

Les dépenses prévues pour 2002 résultent premièrement de crédits déjà votés pour un total qui se monte à Fr. 5,3 millions, dont le dernier million pour le stade de Genève.

Une seconde partie comprend les intentions pour un total de Fr. 30,1 millions ventilés comme suit :

- les écoles pour Fr. 8,9 millions. Cela concerne l'extension de l'école du Petit-Lancy avec la salle omnisport, la 4ème étape de réfection de l'école en Sauvy et du bassin de natation, le début de la réfection de l'école du Bachet, de l'assainissement de l'éclairage pour l'ensemble des écoles, etc.
- les routes et chemins communaux pour Fr. 2,1 millions. Cela concerne l'étude sur la remise en état du viaduc des Grandes-Communes, le démarrage du parking de Lancy-Sud, l'écomobilité au chemin des Palettes, la passerelle de Tivoli, le parcage au stade Lancy-Florimont, l'assainissement de l'éclairage public, etc.
- parcs et promenades pour Fr. 1,7 million, (étude de l'affectation de la Ferme Navazza, début de l'aménagement de ce parc).
- la jeunesse, la crèche au parc Emile-Dupont pour Fr. 1,6 million.
- l'aménagement du CASS du Grand-Lancy pour Fr. 1,4 million.
- la piscine de Marignac, l'étude sur une transformation du stade de Lancy-Florimont, l'étude sur le centre socioculturel de Lancy-Sud, une future maison de quartier aux Mouilles, le tout pour Fr. 2,5 millions.
- l'agrandissement de la bibliothèque municipale ainsi que le changement de son mobilier pour Fr. 0,8 million.
- assainissement au niveau des canalisations pour Fr. 0,5 million.

En ajoutant à ces divers objets quelques postes de moindre importance, on arrive à un total de dépenses en intention, au titre du patrimoine administratif, de Fr. 20,2 millions.

Quant aux dépenses au titre du patrimoine financier, elles atteignent le chiffre de Fr. 9,9 millions. Il s'agit, en particulier, de :

- début de la rénovation du groupe des Recluses
- de la place des Ormeaux
- démarrage de la construction de l'immeuble Champs-Gottreux
- début de la rénovation du 8-10-12 avenue du Petit-Lancy
- début de la rénovation de Tressy-Cordy 3
- y compris l'enveloppe pour les réserves de terrains.

On arrive, donc à des dépenses brutes prévisibles de Fr. 35,4 millions contre Fr. 31,2 millions au budget 2001.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Sur le plan de la trésorerie, le financement des investissements 2002 est prévu comme suit :

Transfert du budget de fonctionnement (autofinancement) : Fr. 12,4 millions

Subventions diverses et autres recettes : Fr. 4,7 millions

Utilisation des réserves déjà encaissées: Fr. - 1,5 million

Montant à emprunter : Fr. 19,8 millions

Ce montant à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 11,4 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 8,4 millions. En séance des finances, et par rapport au budget des investissements, tous les commissaires ont été d'accord sur le principe de poursuivre une politique dynamique en tant que collectivité publique et, encourager ainsi à faire repartir l'économie. Si besoin était, on pourrait toujours retarder quelques projets. En effet, selon M. Föllmi, actuellement et en raison du décalage dans le temps, certains investissements du budget 2001 ne se concrétiseront pas et de ce fait, l'ensemble des investissements réalisés cette année seront pratiquement entièrement autofinancés. En plus, pour 2002, une petite moitié du nouvel endettement sert à financer les investissements du patrimoine financier, c'est-à-dire, celui qui est productif d'un rendement.

Ce projet de délibération concernant les budgets de fonctionnement et des investissements a été approuvé par 6 oui et 2 abstentions.

M. le Président de la commission a exprimé ses remerciements à tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration des budgets et, à son tour, M. Föllmi a fait part aux membres de la commission de sa gratitude pour la confiance témoignée. Merci de votre attention.

M. LANCE : D'abord un sentiment personnel, étant commissaire de cette Commission des finances. Quel excès de zèle ont eu le Conseil administratif et le Service financier pour établir et présenter aussi rapidement ce budget 2002, au demeurant bien ficelé et pratiquement dans sa version définitive. Cela donne l'impression de décourager tout Conseiller municipal qui aurait eu l'impertinence de demander une modification.

En effet, le 27 septembre dernier, le budget 2002 était présenté par notre ministre des finances à ce Conseil municipal, remis le même soir aux membres de la Commission des finances qui devaient normalement le traiter en deux séances, soit les 8 et 29 octobre derniers.

Le 8 octobre, soit 11 jours après l'avoir reçu et en 3h30 de commission, y compris une pause d'une heure pour une collation, le budget 2002, s'élevant à 63,3 millions, était voté par les commissaires, malgré une tentative de ma part de repousser ce vote, pour pouvoir en discuter avec d'autres personnes et, surtout pour tenir compte d'une situation économique qui s'est fortement dégradée en une année.

Que signifie cette précipitation ? Une volonté du Conseil administratif et du Service financier de faire passer rapidement un budget qui, en apparence, est fort bien ficelé ? C'est honorable de la part des personnes responsables de présenter un budget dans les délais !

Les commissaires sont-ils à ce point rassurés par ce boni de Fr. 767'000.-- pour que toutes les dépenses de fonctionnement soient avalisées sans problèmes ?

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Les commissaires sont-ils craintifs de poser des questions ou de proposer des modifications ? C'est vrai, celles-ci ne sont pas toujours bien acceptées par le responsable du Service financier, mais c'est une réaction normale !

En 10 ans de Commission des finances, il me semble que c'est la première fois qu'un budget est accepté aussi facilement 11 jours après sa présentation au Conseil municipal et c'est, je crois bien la première fois que je m'abstiens pour le vote du budget en commission pour cette raison.

Comment le Département des finances peut-il nous indiquer une croissance de 10,4 % du produit de l'impôt communal en deux ans, alors que, depuis le début de l'année, de nombreux indicateurs économiques tournent au rouge. Il suffit de discuter avec des entrepreneurs, des personnes travaillant dans des entreprises américaines, ou des banquiers, pour se rendre compte que la courte embellie des années 1999 et 2000 est bel et bien terminée.

Il faut rappeler une fois encore, qu'avec la modification du régime fiscal depuis cette année, soit l'introduction du système preanumerendo, les recettes fiscales 2002 seront basées sur le bénéfice des entreprises et les salaires touchés durant l'année 2002.

Faut-il parler des conséquences sur l'économie genevoise des événements du 11 septembre et de la débâcle de Swissair ?

Faut-il rappeler que le taux de chômage commence à remonter et que les offres d'emploi diminuent ?

Quel économiste peut valablement estimer la bonne marche des affaires en 2002. A fin 2002, nous ne connaissons pas l'évolution des recettes fiscales et aurons déjà dû établir le budget de 2003 ! C'est un exercice de haute voltige, digne de la loterie à numéros.

Heureusement, notre Conseil administratif est réaliste et a tenu compte de ces paramètres en divisant par deux la croissance fantaisiste communiquée par le Département des finances.

Nous estimons pourtant que cette croissance de 5,7 % adoptée par le Conseil administratif est encore trop optimiste.

Même si le boni de Fr. 767'000.-- ressortant de ce budget laisse une certaine marge de manoeuvre, elle sera vite absorbée, en cas de chute brutale des recettes fiscales.

Il est évident que nous ne devons pas tomber dans la sinistrose, mais par contre, nous devons rester vigilants sur toutes les dépenses de fonctionnement engagées et surtout sur tout projet qui engendrera de telles dépenses. Nous avons été échaudés par les dernières récessions et les difficultés qu'elles engendrent pour équilibrer des comptes.

Si nous avons une certaine marge de manoeuvre au niveau du budget des investissements, à travers lequel nous pouvons retarder ou supprimer certains projets, il n'en est pas de même dans les dépenses de fonctionnement qui augmentent chaque année sous l'effet boule de neige.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Comme l'a rappelé M. Föllmi, la structure fiscale à Lancy repose davantage sur une population à revenus moyens et modestes. Nos autorités doivent respecter cette population en établissant le budget communal.

Notre commune se doit de maintenir en priorité des prestations primordiales de qualité pour cette population et nous devons absolument nous concentrer sur cet objectif.

Pour assurer ces prestations, nous avons le privilège de compter des collaborateurs de valeur qui sont eux-mêmes motivés par des conditions de travail et salariales de haut niveau. Ces conditions sont nécessaires pour que le Conseil administratif puisse exiger de leurs collaborateurs des prestations irréprochables.

Un exemple de besoins de la population parmi d'autres : lors de la dernière Commission des écoles, culture et loisirs, malgré les nombreuses structures qui existent déjà pour la jeunesse sur la commune, nous nous sommes rendus compte qu'il reste encore beaucoup de prestations à offrir pour certaines catégories de jeunes, sans parler du gros travail de prévention qui reste à accomplir. Il y a des priorités qu'il vaut la peine de définir à travers l'établissement d'un budget.

En dépit des doutes importants qui subsistent au niveau des rentrées fiscales, les Démocrates-chrétiens voteront ce budget, mais en demandant à ce Conseil municipal et au Conseil administratif d'être particulièrement attentifs quant à l'évolution économique de ces prochains mois.

Malgré nos interrogations, remercions tout de même le Conseil administratif, en particulier M. Föllmi, le Service financier pour la célérité fournie pour l'établissement et la présentation de ce budget en y associant tous les cadres de notre administration.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste a examiné avec attention le budget 2002, qui nous a été présenté par le Conseil administratif. Nous constatons d'abord que c'est un budget à chiffres noirs et, même si certains ont des doutes sur les prévisions optimistes relatées dans ce document, en invoquant un ralentissement de la conjoncture, d'où une récession.

Pourquoi une certaine confiance dans ces chiffres ?

Il est vrai que le Département des finances revoit sa copie à la baisse, il nous prédisait + 10,4 % en deux ans, mais notre Conseil administratif avait déjà anticipé et, dans sa sagesse, il table sur une croissance de + 5,7 % toujours en deux ans. Notre analyse se porte sur la principale ressource de notre ville qui est l'impôt sur les personnes physiques et, nous croyons pouvoir dire que, dans le moyen terme, la majorité sont des contribuables qui ont une certaine stabilité dans leurs revenus propres. Et que, d'autre part, l'excédent de recettes prévu pour 2002 de Fr. 767'000.-- peut aussi intervenir comme régulateur.

Malheureusement, notre commune se trouve en queue de peloton quant au rendement du centime.

Comme pour 2001, les intentions du budget 2002 pour les investissements sont maintenues, déjà on voyait une volonté de combler des retards consécutifs à la disette fiscale. Cette volonté se manifeste en chiffre Fr. 35,4 millions dont Fr. 19,8 millions à emprunter. Ces investissements iront principalement aux écoles pour des réfections et

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

des agrandissements dont on se félicite, de même sur l'intention touchant à une future maison de quartier aux Mouilles.

Autre préoccupation, le poids de la dette communale, nous devons à l'avenir, selon nos moyens penser à l'amortir, même si, pour le budget 2002, l'intérêt à déboursé sera en baisse (Fr. 546'585.--) par rapport au budget 2001. Si la situation financière devenait à être critique, elle nous incitera selon les circonstances, à ajuster certaines dépenses au moment où elles se présenteront, sans pour autant nous engager dans une prudence extrême qui aurait le paradoxe d'amplifier la crise.

Le groupe Socialiste approuvera le budget 2002, et remercie toutes les personnes de la Mairie et de son Service financier, pour la bonne présentation et les explications de ces comptes 2002.

M. MONCADA : C'est avec un regard critique, toujours renouvelé, que le groupe des Verts s'est penché sur le rapport financier de la commune pour l'exercice 2002.

Nous nous réjouissons - avec d'autres partis - de l'équilibre qui se dégage des chiffres présentés. Cet équilibre n'est pas donné par avance. Il reflète à la fois la rigueur et la cohérence indispensable à l'établissement d'un budget d'une grande commune, ainsi que les nécessaires projections dans le futur. Les attentes des citoyens, les besoins des citoyens.

Le groupe des Verts ne peut cependant pas ne pas réagir aux propos et commentaires alarmistes de certains groupes politiques concernant les visions budgétaires de la commune.

Profitant d'une certaine incertitude politique et économique internationale, ces partis crient au loup et réclament déjà un tour de vis dans les dépenses. Il s'agit d'un réflexe de repli infondé qui nourrit et alimente des peurs. Il n'y a pas plus mauvais signal à donner à l'économie.

Les Verts aimeraient une fois encore souligner l'importance du rôle des collectivités publiques dans le dynamisme du tissu économique local. Les petites entreprises de notre région profitent aussi des ambitions affichées par notre commune. Par ailleurs, moins de dépenses, c'est aussi moins de prestations aux habitants.

Au niveau des efforts budgétaires en matière de protection de l'environnement, nous ne relèverons pas cette année - comme d'habitude - la timidité encore trop grande et la trop importante pusillanimité financière liée à ce poste. Nous ne réclamerons pas - une fois de plus - qu'un effort plus soutenu se concrétise. Trop épuisés à le répéter, nous nous réservons la possibilité d'agir par d'autres moyens.

Par contre, nous ne manquons pas de souligner la grande inconnue financière concernant la réalisation et la concrétisation des projets liés à l'agenda 21.

Pour le reste, et selon la formule consacrée, les Verts aimeraient remercier toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans l'élaboration, le contrôle et l'analyse des finances de la commune.

Le groupe des Verts accepte le rapport financier 2002.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Mme JELK-PEILA : Nous tenons tout d'abord à remercier le service financier de la commune pour la précision et la clarté des documents, tout en restant persuadés qu'une manière de les présenter plus économique du point de vue « développement durable » est encore à chercher.

Le groupe Alliance de Gauche, suite aux séances de la Commission des finances et après consultation des documents reçus, constate avec satisfaction que le budget présenté est équilibré de nouveau en 2002.

Si une conjoncture plus favorable depuis quelques années a permis la mise en chantier d'importantes réalisations pour la commune, comme l'école du Petit-Lancy, la remise en état des bassins scolaires, la réfection en cours des bâtiments et immeubles communaux, la participation au financement du stade de Genève, au renflouement de la Banque cantonale, au provisionnement de la caisse de pension du Conseil administratif, ainsi que la réactivation attendue de plusieurs projets, il n'en reste pas moins que bien des ouvrages sont encore à réaliser.

Le groupe Alliance de Gauche souhaite que, bien que le climat soit plutôt morose côté conjoncture, et que certains l'accroissent encore, notre commune poursuive, voire développe sa politique d'investissement tant dans les projets de construction, de rénovation que dans le domaine social et associatif.

Notre groupe relève le souci actuel d'intégrer la notion de développement durable dans les projets récents et espère que cette notion présidera à toutes décisions futures.

C'est dans cette perspective que le groupe Alliance de Gauche votera le budget.

M. HEIZMANN : Le Département de Mme Calmy-Rey, il y a de cela quelques mois, a proposé aux communes pour établir leurs budgets 2002, de tabler sur une augmentation des rentrées fiscales de 10,4 %, comme cela a été dit à plusieurs reprises lors des différentes interventions.

Faut-il rappeler depuis lors, a eu lieu l'événement tragique et imprévisible du 11 septembre. Jour, où d'ailleurs, notre Commission des finances se réunissait et je ne vous cacherais pas que cela s'est passé dans un esprit quelque peu morose.

Je me permets également de vous rappeler, que sur Fr. 1.-- de rentrée fiscale qui tombe dans l'escarcelle de l'administration de notre canton, Fr. -.40 proviennent directement de nos places financières et bancaires. Il va de soi que la mauvaise santé de la bourse et le ralentissement généralisé ne favorisent pas, et ne favoriseront pas le maintien de cette part importante, sinon indispensable.

Par anticipation, les services de M. Föllmi, ont ramené cette projection très optimiste de 10,7 %, qui a été revue ensuite par les services de Mme Calmy-Rey à 9,4 %, 5,7 % pour préparer ce budget. Cette démarche, digne d'Elisabeth Tessier, est louable et juste. Le groupe Radical soutiendra donc le budget 2002, en regard de cette prudence anticipative.

Si une volonté d'investissements très forte marque ce budget, ne faut-il pas, en tant que collectivité, démontrer une volonté d'injecter de l'argent dans l'économie, où celle-ci en aurait le plus besoin ? Bravo, nous appliquons enfin le principe d'une politique anticyclique, que d'aucuns, ici-même, ont souvent prôné, et c'est très bien.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Le budget 2002 qui fait la part belle aux investissements pour le patrimoine bâti en particulier, privilégie également le social, la sécurité, l'environnement, la culture et le sport. Mais, nous demandons, le groupe Radical, au Conseil administratif de faire preuve de beaucoup de vigilance, ce mot a déjà été utilisé d'ailleurs à plusieurs reprises et espérons que ça ne prévaut aucune augure pour dans une année et demie. Car au même titre que le Conseil administratif a corrigé à la hausse, pendant l'exercice 2001, le budget en dépassant de Fr. 3 millions les dépenses budgétées, nous insisterons pour que le Conseil administratif fasse preuve de la même acuité pour corriger éventuellement à la baisse, et en fonction de l'indice des rentrées fiscales, des dépenses pour cette même année 2002.

Pour terminer, nous remercions tous les acteurs, les actrices pour l'élaboration de ce budget. Le groupe Radical le soutiendra pleinement.

J'aimerais juste terminer en étant surpris que M. Lance, lors de son intervention, estime la qualité de la lecture d'un budget au temps que l'on y consacre, et je dirai même plus, qualité inversement, proportionnelle au temps qu'on y consacre. A mon sens, on peut faire très bien les choses, en les regardant point par point et en étant méthodique dans la manière de lire ce budget. Je crois qu'aucun discours n'a été rentré lors de cette Commission des finances, et que chacun a pu s'exprimer librement. Merci.

M. PASQUIER : Le groupe Libéral exprime ce soir ses sincères remerciements au Conseil administratif ainsi qu'à tous les collaboratrices et collaborateurs de l'administration qui ont contribué à la préparation du budget 2002.

En effet, la présentation de M. Föllmi, lors de notre séance plénière du 27 septembre dernier, ainsi que l'ensemble des documents transmis à notre Conseil pour l'étude du budget, constituent les éléments clairs et précis pour une analyse détaillée par chaque groupe politique.

Au-delà de l'étude analytique, le groupe Libéral s'est appliqué, en cette période charnière de notre législature, à regarder l'évolution du budget sous un angle d'argentier économe.

En effet, une récession semble s'annoncer suite entre autres aux débâcles des compagnies aériennes et des événements du 11 septembre. Il ne fait aucun doute que le monde a changé. Il est utopiste de croire que notre petite ville de Lancy, dans une Suisse souvent repliée sur elle-même, soit épargnée des conséquences d'un monde instable, où nul ne peut assurer de quoi sera faite l'actualité de l'année 2002.

Souvenez-vous, le groupe Libéral a refusé le budget 2001. Il s'agissait d'une décision grave, difficile à prendre. Nous l'avons assumée et voulions à travers ce vote négatif, rendre attentives les autorités lancéennes des conséquences du développement de Lancy sur la charge fiscale des entreprises et des habitants de notre Commune.

Après plusieurs années d'une situation financière tendue, en partie liée au ralentissement économique du milieu des années 90, le canton de Genève a redressé sensiblement ses performances budgétaires au cours des trois dernières années. Cette amélioration résulte de la reprise économique qui semble s'essouffler aujourd'hui.

Ce soir, nous avons les éléments pour refuser à nouveau ce budget.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Pour Lancy il en va de même, les recettes fiscales s'annoncent à la hausse, pour un montant total de plus de 40 millions résultant de l'impôt. Un impôt perçu en grande partie sur une population aux revenus moyens à modestes. Ces 40 millions sont aussi favorisés à plus de 40 % par le système de la péréquation intercommunale.

Ce système de répartition des recettes fiscales communales ne correspond plus à la réalité économique. Il fausse la capacité financière propre de la commune. En effet, une baisse du centime additionnel pour Lancy, modifie la clef de répartition intercommunale et la commune se retrouve défavorisée. En clair, on ne baisse pas les impôts pour toucher les subventions des communes riches. Dès lors le budget global se trouve augmenté artificiellement.

Nous regrettons, que le budget présenté par le Conseil administratif fasse recours à l'emprunt pour un montant de 19.8 millions, au lieu de diminuer notre dette budgétisée pour 2002 à Fr. 127'257'000.-- ? , inclus les biens immobiliers.

Existe-t-il un danger pour notre collectivité publique de contribuer à une surchauffe économique, dont nous connaissons les conséquences ? Nous devons rester très attentifs.

En règle générale, chaque investissement induit à moyen terme un coût de fonctionnement. Nous constatons que la tendance du budget de fonctionnement de la Commune n'est pas à la baisse mais au contraire à la hausse. Le budget des investissements atteint des montants records pour un total de 35.4 millions. Cela correspond-il réellement à de meilleures prestations de la Commune et une amélioration de la qualité de vie à Lancy ?

Que ce soit pour notre budget familial ou celui de Lancy, la même responsabilité doit être entreprise : celle de diminuer sa dette.

Nous ne voulons pas être systématiquement les « Neinsager », en fin de compte cela est peu productif, nous pouvons nous abstenir ce soir, et marquer notre désapprobation. Car il est difficile d'établir un budget aussi complexe dans notre situation menée par les incertitudes qui nous attendent. Malgré les efforts du Département des finances, les estimations des recettes restent toujours une préoccupation de notre Conseil administratif qui, année après année, avec son service financier, fait un excellent travail.

Mais ne pouvons nous pas entreprendre encore mieux ?

Malgré l'effort de l'administration pour attirer de nouvelles sociétés sur Lancy, l'apport financier n'est pas suffisamment significatif dans les recettes communales. Nous devons davantage nous concentrer sur l'implantation et le développement d'entreprises sur la commune, en particulier, lorsque nous étudions de nouveaux plans d'aménagement du territoire. Lancy ne doit pas seulement avoir à sa charge les coûts engendrés par des immeubles locatifs.

Un vote d'abstention, ce soir, du groupe libéral pourrait signifier un désintérêt aux budgets et aux comptes de la Commune ou tout simplement un ras le bol du fait que ses convictions de baisse de la fiscalité et de la réduction de la dette ne sont pas une priorité pour la majorité du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Mais, il y a un mais, lorsque les Libéraux s'engagent en politique, ils n'ont pas pour habitude de baisser les bras. Nous voulons poursuivre notre action en partenaires respectueux de chaque groupe politique. Nous voulons être partie prenante des discussions constructives.

Nous voulons persévérer dans nos convictions et interpeller nos collègues de ce Conseil à chaque séance de commission ou chaque fois que nous prendrons des décisions dans cet hémicycle. Il nous faut travailler ensemble, trouver le consensus après la réflexion.

C'est aux Libéraux, le plus petit groupe politique à Lancy, d'entreprendre tous ses efforts pour convaincre. Et c'est dans cet esprit que nous voterons et accepterons à l'unanimité le budget 2002.

Un signe de confiance et d'encouragement à l'écoute de chacun pour, qu'en fin de compte, ce soient les intérêts des habitantes et habitants de Lancy qui animent et motivent nos actions d'élus.

Soyez assurés, Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs, que si nous acceptons ce budget 2002, nous resterons plus que jamais attachés à nos valeurs et motivations des électrices et électeurs libéraux de Lancy et feront valoir nos propositions dans un esprit positif et constructif.

M. FOLLMY : Je remercie le groupe Libéral de voter favorablement le budget. Je voudrais juste apporter quelques réflexions par rapport à ce qui vient d'être dit.

Tout d'abord, par rapport à la rapidité de la présentation du budget au mois de septembre, cela tenait à deux éléments. Premier élément, nous étions prêts, deuxième élément, on constate année après année, que le temps qui est réservé entre la présentation du budget et l'adoption de celui-ci est relativement court, ce qui oblige souvent la Commission des finances à travailler rapidement, en deux, trois séances, et on s'est dit que peut-être, une fois, on va le présenter plus rapidement, ce qui laissera un peu plus de temps à la Commission des finances pour l'étudier. C'est vrai que cela a été fait très rapidement, mais cela n'est pas de mon ressort.

En ce qui concerne les prévisions fiscales, plusieurs d'entre vous estimaient qu'elles sont peut-être un peu optimistes, quand bien même, on n'a pris que la moitié de ce que le Département des finances proposait. C'est vrai que c'est un exercice toujours délicat, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire : si on est trop négatifs, on risque au moment du bouclage des comptes d'être critiqués parce qu'on aura été trop stricts dans les dépenses; si au contraire on est trop optimistes, on nous le reprochera parce qu'on aura été trop expansionnistes. Vous voyez donc très clairement que ce n'est pas quelque chose qui est simple à mener, et à un moment donné, il s'agit bien de déterminer une ligne de conduite par rapport à ces estimations fiscales.

Nous avons une marge de manoeuvre, cela a été souligné à plusieurs reprises, avec l'excédent de Fr. 767'000.--. En absorbant cet excédent, nous arriverions à réduire la progression de 5,7 % à 3,7 %. Une progression de 3,7 % sur 3 exercices cela nous semble malgré tout encore raisonnable.

Concernant les réflexions par rapport aux contribuables lancéens qui sont des personnes à revenus moyens à modestes, j'aimerais souligner le fait que c'est aussi

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

une population stable, et de ce fait-là, par conséquent, une population qui est à l'abri de variations. Je pense donc que ceci corrobore les estimations fiscales que nous avons mises en avant.

L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. FOLLMY : Je vous remercie de ce vote unanime, qui nous réjouit évidemment, et j'aimerais surtout remercier chaque groupe pour les interventions de qualité qui ont été faites.

**10. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 29 octobre 2001 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

**a) Villa 10, chemin de la Solitude - Transfert du patrimoine financier au
patrimoine administratif**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Suite à la démolition, dans le cadre de l'extension du groupe scolaire du Petit-Lancy, de la villa du parascolaire, celle située au 10 chemin de la Solitude a été transformée pour accueillir les enfants. Les frais de remise en état de Fr. 200.000.-- étaient inclus dans le crédit global voté par le Conseil municipal.

Cette villa, qui avait été acquise par la commune en 1987, est maintenant affectée de manière définitive au parascolaire.

Elle figure au patrimoine financier et, vu son caractère d'utilité publique, doit passer au patrimoine administratif. La valeur de ce bien au bilan est de Fr. 546.000.--, à amortir en 30 ans.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité des membres de la commission.

L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Histoire de Lancy - Crédit complémentaire (Fr. 32'408.40)

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Concernant cet important ouvrage, 2'000 exemplaires ont été imprimés. 810 ont déjà été vendus pour la somme de Fr. 26.304.-791 sont en stock à la Mairie. 399 ont été distribués ou déposés dans des points de vente. Une distribution gratuite a été faite aux Conseillers communaux, à l'Amicale des anciens du Conseil municipal, aux historiens, aux communes genevoises et à la bibliothèque de la Commune.

Il est relevé une bonne promotion de l'ouvrage et une vente satisfaisante à ce jour pour ce type d'ouvrage.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

M. BERNASCONI : J'ai juste une question. J'ai compris qu'on avait édité 200'000 exemplaires de cet ouvrage.

Mme JELK-PEILA : Ce sont 2'000 exemplaires, j'ai peut-être fait une erreur.

L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Un commissaire a lu, dans le journal de l'Association des Communes Genevoises, que Carouge et Lancy auraient fait opposition concernant le mode de calcul de la péréquation intercommunale. Qu'en est-il exactement ?

Il est répondu qu'en ce qui concerne notre commune, dans ce calcul, le domaine public avait été amputé de 120.000 m2.

Le Conseil administratif a donc réagi et reçu pour réponse que ce calcul était basé sur la Géomatique du domaine public. L'état au 31 décembre 2001 comprend, en tout et pour tout, routes et chemins, alors que jusque-là, nous avons intégré les parcs, cimetières et autres...

La loi, quant à elle, parle de 2 éléments : les chemins et les routes pour le domaine public, mais également des parcs. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a entrepris une action auprès du Tribunal Administratif pour contester cette manière de voir les choses.

Si ce mode de calcul n'aura vraisemblablement pas d'incidence sur l'exercice 2002, en 2003, une diminution de Fr. 468.000.-- pourrait intervenir pour Lancy. Il est donc indispensable que nous obtenions des éclaircissements pour savoir ce que l'on peut intégrer dans le domaine public.

A une question concernant la soumission pour la levée des ordures et déchets, concernant le montant total attribué, il est répondu que, de façon globale, pour les deux opérations, le montant est d'environ Fr. 920.000.-- et Fr. 740.000.-- au niveau de la soumission.

**11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 7 novembre 2001 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**

**a) Acquisition de la parcelle No 89, feuille 5 de Lancy, située au
26, avenue du Cimetière au Petit-Lancy (Fr. 550'000.--)**

=====

M. PASQUIER présente le sujet : Avant de commencer mon rapport, vous avez vu que sur vos tables, en arrivant, vous avez un nouvel arrêté qui a été distribué par l'administration, j'y vois deux modifications, la première c'est une remarque que

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

j'avais faite en séance de Commission, s'agissant de la protection de la sphère privée, savoir s'il fallait oui ou non, indiquer le nom du vendeur, respectivement de l'acquéreur. La deuxième modification que je vois, c'est qu'effectivement, dans les décisions, il n'est plus indiqué la réserve par rapport au droit de préemption qui pourrait être exercé par l'Etat de Genève. Cet Etat de Genève qui avait, jusqu'au 15 novembre, c'est-à-dire aujourd'hui, pour se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption. J'imagine que le Conseiller administratif délégué donnera ses précisions à l'issue de mon rapport.

Lorsqu'une vente d'un bien immobilier s'effectue sur la commune, en particulier dans une zone de développement de classe 3, l'Etat en premier lieu, puis la commune, peuvent faire valoir leur droit de préemption sur l'opération immobilière, c'est-à-dire acquérir aux mêmes conditions financières le bien que le vendeur s'apprête à céder à un tiers.

En ce qui concerne Lancy, cette action est très rare. La dernière en date remonte à plusieurs années pour une parcelle dans le secteur du chemin de l'Avenir et de la Caroline.

Dans l'urgence, la Commission a été saisie de ce dossier afin de respecter le délai de la procédure qui se termine au 30 novembre 2001.

Il s'agit d'une propriété au Petit-Lancy, située au 26, avenue du Cimetière. Le vendeur est M. X et l'acquéreur est M. Y.

Nous devons nous opposer ce soir à cette transaction immobilière afin que la commune puisse acquérir cette propriété.

Cette parcelle de 1.465 m² se trouve à la hauteur du centre funéraire de St-Georges. Elle dispose d'une petite maison avec une surface au sol de 73 m², soit un rez-de-chaussée et un étage. Egalement un garage de 36 m².

L'investissement se porte pour un montant de Fr. 550'000.--, plus les frais d'acte estimés à Fr. 25.000.--, ceci correspond à un prix de Fr. 375.-- le m². Le prix actuel sur le marché dans des zones de développement est de l'ordre de Fr. 550.-- à Fr. 650.--.

La maison n'a été vue que de l'extérieur, et nous n'avons pas d'expertise en raison du délai très court qui nous est imparti. On ne connaît pas la personne qui l'habite.

Dans ce secteur, la Commune est déjà propriétaire d'une parcelle au 28, avenue du Cimetière et de la copropriété de la parcelle No 32, côté Bois-de-la-Bâtie.

Au sud de ce périmètre, des immeubles de logements sont déjà construits.

La motivation du Conseil administratif est de maîtriser progressivement l'ensemble du périmètre pour réaliser un plan localisé de quartier, mais ceci nécessitera beaucoup de temps car il y a des propriétaires privés.

Il y a 9 ans, en 1992, le montant maximal estimé par l'Office cantonal du logement pour cette propriété était de Fr. 1.220.000.--.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Nous ne savons pas, si l'Etat va exercer avant la Commune son droit de préemption, on aura peut-être la réponse tout à l'heure. Une réserve à cet égard sera formulée dans l'arrêté soumis au Conseil municipal, cela n'est plus le cas. Mais l'Etat doit se prononcer d'ici le 15 novembre 2001. Nous aurons peut-être une information du Conseil administratif ce soir.

En ce qui concerne le bail du locataire de la maison, nous ignorons les conditions, le nouvel acquéreur doit le reprendre tel quel selon la loi.

L'objectif de l'acquisition de cette propriété est de réaliser un plan localisé de quartier avec des logements. Il existe actuellement deux variantes : l'une avec 4 barres et l'autre avec 3 blocs.

Un commissaire rend attentif le Conseiller administratif qu'il serait plutôt souhaitable que la commune investisse dans des parcelles où l'on veut réaliser des bâtiments ou des espaces de loisirs pour la collectivité publique. Le rôle principal de la Commune n'étant pas de construire des logements.

A cette remarque, le Conseil administratif répond que l'acquisition de la parcelle du 26, avenue du Cimetière peut compléter le portefeuille du bien immobilier de la Commune pour d'éventuels échanges de terrains dans l'avenir.

C'est ainsi que la commission préavise par 7 voix pour et 1 abstention pour l'achat.

M. FOLLMI : Je vais donner le complément d'information attendu par M. Pasquier. En effet, nous avons reçu un courrier du Conseil d'Etat qui nous informe que l'Etat renonce à exercer son droit de préemption.

C'est la raison pour laquelle cet article a été supprimé de l'arrêté. Je précise aussi, Mme la Présidente, que vous devez voter, s'agissant de l'acquisition d'un bien immobilier.

L'arrêté 11a) est accepté par 29 oui, 3 non, 0 abstention. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. PASQUIER présente le sujet : *Projet Lancy-Square* - Une information est donnée par le Conseiller administratif concernant ce projet. Il reste encore des problèmes fonciers compliqués à traiter. Une fois ceux-ci réglés, les projets pourront être lancés. Il s'agit entre autre d'un bâtiment regroupant les Pompiers, les Sauveteurs et les Samaritains, ainsi que des habitations. Dès 2002, des projets seront présentés à la Commission.

Les autres projets de construction sur la Commune - Le Conseiller administratif a demandé au Département de l'aménagement de faire un inventaire, soit des autorisations de construire en vigueur, soit des plans localisés de quartiers qui sont en souffrance. Ce sera l'occasion de compléter la vue d'ensemble sur la Commune.

Suite à la procédure sur l'initiative de l'ALU pour des quartiers verdoyants - Pour faire suite à la votation communale du 23 septembre 2001, un projet de délibération sera

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

soumis au Conseil municipal pour aller, en principe, dans le sens de la décision de la votation.

Cette délibération sera transmise au Département de l'aménagement qui la présentera au Grand Conseil, organe de décision. Nous avons 12 mois pour faire cette démarche. Au vu des résultats du vote du 23 septembre, ce sont les considérants de l'initiative de l'ALU qui ont remporté le vote à l'instar du contre-projet présenté et soutenu par le Conseil municipal.

Mais si le Conseil Municipal refuse la délibération qui lui sera soumise prochainement, que va-t-il se passer ?

On peut supposer que le Grand Conseil, respectivement le Conseil d'Etat devra trancher entre la position des autorités communales et le vote populaire. Affaire à suivre avec intérêt?

12. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -**Séance du 3 septembre 2001 -****Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN****COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 9 octobre 2001 -****Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS****a) Rénovation d'immeubles locatifs communaux :****- Groupe Recluses : 1-29, place des Ormeaux****- Groupe place des Ormeaux : 25, route de Chancy, 2-8, place des Ormeaux, 2, chemin des Pâquerettes****- Immeubles 8-10-12, avenue du Petit-Lancy****Etude de faisabilité d'installations photovoltaïques et thermiques**

=====

M. HEIZMANN présente le sujet : Je me permets, en préambule, de vous rappeler, que lors du Conseil municipal du mois de septembre, nous avons voté un crédit de Fr. 13 millions pour la rénovation de 3 groupes d'immeubles locatifs, propriétés de notre Ville.

A la demande d'un membre de la Commission des travaux et constructions, lors de cette séance du 11 juin, une étude de la faisabilité de l'implantation des panneaux solaires thermiques, en vue du préchauffage de l'eau chaude sanitaire, a été effectuée durant l'été. Le Service des travaux et constructions a profité dans la foulée, pour entreprendre, dans le même temps, sur mandat, une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, en vue de la production d'énergie électrique.

Les coûts articulés par les mandataires sont les suivants, il s'agit d'installations solaires thermiques et photovoltaïques :

- Les coûts sont respectivement de Fr. 185'000.-- pour le groupe des Ormeaux
- De Fr. 150'000.-- pour le groupe des Recluses
- Et de Fr. 183'000.-- pour le groupe du Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

La présentation technico-économique des deux bureaux d'ingénieurs, à savoir électrique et thermique, illustre les possibilités d'implantation que les toitures de ces trois groupes d'immeubles offrent.

Contrairement au solaire thermique, dont les apports diminuent directement les charges de chauffage du locataire, le solaire photovoltaïque produit de l'énergie électrique qui est injectée dans le réseau de distribution des Services Industriels.

Les Services Industriels rachètent ces kW/h alors à un prix de Fr. 1.--/kW/h. Par comparaison, le prix moyen du kW/h est de l'ordre de Fr. -.28 pour un consommateur lambda. Le coût de production du kW/h électrique d'origine solaire, en prenant un amortissement de l'investissement sur 20 ans, se situe à Fr. 1.25. Ainsi, chaque kW/h électrique solaire coûte Fr. -.25 à celui qui le produit. Autrement dit l'effort consenti par notre collectivité pour produire de l'électricité solaire présente une charge de Fr. -.25 pour chaque kW/h produit.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, une majorité évidente des commissaires opte pour la poursuite de l'étude en faveur du solaire thermique dont l'impact social pour les locataires, économique pour les entreprises et, environnemental pour l'ensemble des habitants de Lancy est incontestable dans le sens du développement durable.

En revanche, il est demandé d'abandonner le solaire photovoltaïque en partant de l'idée qu'avant de produire plus, il faut consommer moins, et par conséquent, investir dans ce sens.

Mme BOUNOUS présente le sujet : En date du 9 octobre, nous avons eu le plaisir d'auditionner le bureau d'ingénieurs représenté par MM. Ferrero, Schmiéd et Bourlon qui, en présence des membres de la commission et de M. Coray, nous ont fait part de leur étude dans le cas d'installations thermiques et photovoltaïques pour la rénovation des immeubles : 1-29, Place des Ormeaux, 25, route de Chancy, 2, chemin des Pâquerettes et les 8-10-12, avenue du Petit-Lancy. Soit les groupes des Ormeaux, des Recluses, et de l'avenue du Petit-Lancy.

Nous apprenons que ces installations sont très raisonnables et bien adaptées aux immeubles précités. Elles sont établies sur les tuiles lors de la rénovation des toits, donc les coûts restent abordables.

En étudiant la production variable selon météonormes, nous obtenons une énergie continue à hauteur de 7580 Kw/h.

Après un bref débat, la commission décide de scinder en deux les propositions :

1. 1/le thermique

Il nous est clairement indiqué qu'avec le thermique solaire, on arrive à retirer l'équivalent de 80 litres de mazout au m², ce qui semble fort intéressant.

2. Pour les panneaux photovoltaïques

nous apprenons qu'une bourse existe et que le surplus de production est racheté au cours du jour par les SIG, mais si le coût du Kw/h. revient à Fr. 1.20, le rachat est fixé au maximum à Fr. 1.--, donc il ne faut pas rechercher un équilibre économique, mais plutôt tabler sur l'aspect philosophique et environnemental.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Comme il n'est pas question de faire subir une augmentation supplémentaire aux locataires des immeubles précités, la prise en charge du côté financier par la commune demeure injustifiée.

Un des commissaire suggère, au vu de l'agenda 21, d'installer le thermique nécessaire sur les immeubles locatifs et de placer le photovoltaïque dans les bâtiments publics comme la piscine qui consomme beaucoup d'énergie puisque, de surcroît, le canton subventionne depuis deux ans les collectivités qui adoptent ce genre d'énergie.

Le crédit nécessaire pour équiper les immeubles avec les deux installations seraient de l'ordre de Fr. 587'500.--.

Nous passons au vote de principe en premier des panneaux solaires de préchauffage d'eau chaude. Cette solution est acceptée à l'unanimité.

En second, notre avis est requis par groupe d'immeubles pour le photovoltaïque :

pour les Ormeaux :	3 oui / 4 non / 2 abstentions
pour les Recluses :	2 oui / 3 non / 4 abstentions
pour l'avenue du Petit-Lancy :	3 oui / 3 non / 3 abstentions

En conclusion, le thermique a été accepté par la commission et le photovoltaïque refusé.

M. BAERTSCHI : Je voudrais demander qu'on ait un débat sur le thermique qu'on vote, et après, sur le photovoltaïque, pour éviter que les interventions ne se contredisent. On a vraiment affaire à deux choses qui sont relativement différentes.

M. HEIZMANN : Au risque de défoncer des portes ouvertes, j'aimerais tout de même rappeler que le solaire thermique est donc une technologie qui maintenant a fait ses preuves, qui est connue. A Genève, il y a plusieurs milliers de m² de panneaux solaires thermiques qui sont installés sur les toitures des bâtiments. Lorsqu'on utilise la méthode de dimensionnement qui avait été mise au point il y a maintenant, une quinzaine d'années par le Service de l'énergie de la Ville de Genève, à savoir, un 1/2 m² par panneau et par habitant d'une maison, on obtient des rendements, comme cela a été cité par Mme Bounous, de 80 l. de mazout équivalent. Chaque fois que l'on installe 1/2 m², on peut gagner 1 m² de panneaux solaires, on économise 80 l. de mazout qui ne seront pas rejetés sous forme de polluant gazeux dans notre atmosphère.

En plus de cela, on peut dire qu'une installation bien dimensionnée va coûter aux alentours des Fr. 2'000.-- le m², tout compris, y compris les installations en chaufferie, y compris la conduite qui va amener les différents puits en toiture, et cette installation, en prenant des coûts d'amortissement de l'ordre de 20 ans, ce qui est tout à fait jouable, puisqu'il y a déjà des installations qui ont maintenant 20 ans d'âge, et qui tournent toujours, on arrive à des coûts de production, je dirai, de l'ordre de Fr. -.20 à Fr. -.25. C'est quand même formidable d'utiliser une énergie renouvelable qui permet d'éviter des rejets, dont les coûts de production du Kw/h sont de l'ordre de Fr. -.20 à Fr. -.25, sachant qu'en fin de compte, c'est le prix que l'on paie l'énergie électrique. Je n'aimerais pas créer un flou avec le photovoltaïque, mais c'est simplement pour vous expliquer qu'on a vraiment un système autonome de production d'énergie qui est tout à fait compétitif par rapport à l'énergie que nous utilisons, qui est l'énergie électrique. Et là, l'intérêt aussi, c'est qu'on produit exactement au mieux

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

où l'on consomme, puisque ce sont les locataires du bâtiment qui vont utiliser cette énergie alternative.

Mme DANCET : Nous passons au vote pour le principe de l'équipement thermique solaire : **le thermique solaire est accepté à l'unanimité.**

Nous passons au vote pour le principe du photovoltaïque, j'ouvre le débat.

M. LORENZINI : Je crois que le débat est très bien résumé dans l'intervention de Mme Bounous. Cela fait maintenant plusieurs fois que l'on étudie le principe du photovoltaïque. On a fait une première étude pour l'école, une deuxième étude pour les immeubles du Petit-Lancy. Chaque fois, le débat est le même, à savoir que, même si c'est intéressant au niveau du développement durable, c'est financièrement coûteux et la politique est de savoir si c'est le rôle d'une commune, et à nos locataires de financer.

Je ne veux pas présager le vote de ce soir, mais si ce vote devait être négatif, je propose que le Conseiller administratif, responsable des travaux, en prenne acte et modifie l'interprétation qu'il a faite d'une demande, je crois sauf erreur, des Ecologistes, il y a passablement de temps, pour qu'on étudie systématiquement, dans chaque projet, des installations avec énergie renouvelable, et qu'il cesse de faire étudier ce genre de chose, parce qu'on va chaque fois payer des honoraires d'ingénieurs. C'est bien gentil, mais si c'est pour chaque fois arriver au même résultat, il serait peut-être bien de prendre acte de la décision qu'on aura ce soir.

M. BAERTSCHI : Rattrapage et dépannage étant les deux mamelles de votre enseignement, je vais peut-être me répéter en fonction de ce que M. Heizmann a dit, en tout cas, je supprimerai mon intervention sur le thermique. Pour le photovoltaïque, j'aurais quelques corrections à faire suite au rapport de Mme Bounous.

Il n'y a pas de surplus qui est donné à, le solaire photovoltaïque comme il est conçu à Genève, c'est une production d'électricité, qui est réinjectée dans le réseau des Services Industriels, qui le rachète à raison de Fr. 1.--.

Mme BOUNOUS : Oui, c'est ce que j'ai dit, vous n'avez pas bien écouté, excusez-moi.

M. BAERTSCHI : Vous me présenterez votre rapport tout à l'heure ! Tout cela pour dire que les utilisateurs des immeubles ne font pas directement de la production de l'énergie. Il s'agit d'une production d'énergie non polluante, qui est communale, peut-on dire. Donc les trois groupes d'immeubles qui pourraient être les supports d'une telle production pourraient faire, et là je vais contre ce que M. Lorenzini a dit, les prémices d'autres installations. Mais pour cela, il faut prendre en considération une volonté que la Commune pourrait exprimer, à savoir de devenir une unité de production d'électricité. Ceci devrait alors être étudié.

On a entendu dans les Commissions des réflexions qui affirmaient que cela n'était pas rentable, que le prix du Kw/h était de Fr. 1.20, alors que les Services Industriels le rachetait à Fr. 1.--. Pour votre information, il y a quelques jours, nous avons entendu un prix entre Fr. -.80 et Fr. 1.--, et ceux qui se sont déjà penché sur les trois rapports de la réfection de Marignac, auront vu que, l'un des bureaux, le situe entre Fr. 1.50 et Fr. 2.50. On se demande s'ils ont la même source !

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

C'est peut-être vrai, mais une telle remarque, donc la remarque de la non-rentabilité, fait fi de 3 éléments. D'abord, le canton de Genève dispose d'une constitution excluant toute construction nucléaire sur son sol, par conséquent, il essaie de s'affranchir de l'électricité d'origine nucléaire, Lancy y contribuerait. Deuxièmement, la non-rentabilité ne saurait être un critère absolu, pourquoi dépense-t-on des millions pour nos piscines, sinon parce qu'on estime qu'elles jouent un rôle social, pour la rentabilité, on en est loin, et je ne parle pas de la patinoire. Quelle rentabilité ont les parkings communaux et les restaurants scolaires ? Enfin, dans l'état actuel de la technique, les panneaux solaires proposés ne sauraient être mieux situés. Je crois que c'est une considération qu'il faut prendre, les 3 immeubles sur lesquels les panneaux seront mis, en tout cas, les panneaux thermiques, ne pourraient pas être mieux placés, on ne peut pas avoir un meilleur rendement, on ne peut pas avoir de meilleure position, si on veut mettre des panneaux qui récupèrent, entre autre des panneaux photovoltaïques.

Je vais donner la parole à mon collègue, qui, lui est un spécialiste de tous ces phénomènes de constructions de panneaux solaires photovoltaïques, et qui vous expliquera où en est la technique.

M. DUBATH : Cette énergie, qui nous parvient sous forme de rayonnement électromagnétique, doit être transformée pour être utilisée. Les plantes le font, elles la transforment en sucre. Les panneaux thermiques le font en transformant le rayonnement en chaleur. Depuis 1839, et la découverte par Alexandre Béquereel de l'effet photoélectrique, nous savons transformer l'énergie du soleil en électricité.

Il existe 3 types de panneaux solaires photovoltaïques :

- les monocristallins, constitués de surface de silicium pur et cristallisés, placés les uns à côté des autres
- les polycristallins qui sont constitués de déchets de récupération de l'industrie des semi-conducteurs et
- les panneaux amorphes

Les panneaux monocristallins sont les plus anciens, ils présentent aussi le plus grand nombre d'inconvénients. Inconvénients qui, par manque d'information, sont souvent aussi attribués aux autres types de panneaux solaires.

Ces panneaux sont issus des technologies des supraconducteurs. Les monocristallins sont ceux qui ont le meilleur rendement, on arrive à un rendement de 20 % par rapport à l'énergie reçue. Quand je dis 20 %, il faut faire attention. Le rayonnement solaire, ce sont des ondes électro-magnétiques sur toute une bande de longueurs d'onde. Cela va des ondes radios aux ondes ultra-violet, et en fait, il n'y a qu'une seule partie, essentiellement le visible, un peu d'infrarouge et un peu d'ultra-violet nous arrivent.

Les panneaux solaires ne peuvent utiliser que les fréquences les plus hautes, donc, d'un point de vue théorique, on ne peut pas utiliser plus de 28 % de l'énergie qui arrive. Quand on parle de 20 % de rendement, c'est 20 % à regarder par rapport à ces 28 %. En fait, cela correspond à 71 % d'énergie utilisable. Quand on parle de 20 %, cela correspond à 71 % d'énergie utilisable, pour d'autres panneaux solaires, on arrive à 13 %, cela correspond à peu près à 50 % de l'énergie disponible qui est transformée sous forme d'électricité.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Cependant, la fabrication des panneaux monocristallins demande du silicium ultra pur. Ce sont des techniques qui sont très gourmandes en énergie, et qui sont très gourmandes en matière, parce qu'on doit faire des lingots de silicium, qu'on va découper en tranches fines, qu'on va polir. Il y a donc énormément de pertes de matière, et cela demande de grandes quantités d'énergie parce qu'il faut chauffer le silicium, le refroidir de manière contrôlée. C'est pour cela qu'on parle d'énergie grise pour ces panneaux. Ces panneaux monocristallins qui étaient les premiers produits demandent énormément d'énergie pour leur production, et les premiers panneaux qu'on a été capable de faire, produisaient pendant toute leur vie à peu près autant d'énergie qu'on avait besoin pour les faire. C'était un mauvais moyen pour stocker l'énergie.

Il y a deux choses qui ont changé, à savoir : la production industrielle des panneaux fait chuter l'énergie grise, parce que le fait de produire avec de plus grosses unités fait diminuer les pertes, et donc, on arrive à des énergies utilisées qui sont faibles. Récemment, il y a des panneaux amorphes qui sont arrivés. Les panneaux amorphes, ce sont les panneaux de métal, sur lesquels on dépose des fines couches d'oxyde de silicium, de semi-conducteur en général, et ces panneaux ont un rendement qui est un petit peu plus faible. C'est jusqu'à 13 %, donc cela correspond aux 50 % de l'énergie qui arrive, qui est transformée. Par contre, ils sont beaucoup moins gourmands en matière et en énergie grise. Comme on dépose de fines couches, on doit chauffer beaucoup moins de matière, et on a des conditions qui sont beaucoup plus favorables. Ces panneaux correspondent à une production d'énergie qui est meilleure, il y a moins d'énergie grise.

Les panneaux amorphes sont au début de la commercialisation. Je ne suis pas certain que les prévisions de coûts et de production actuelle tiennent compte de ces panneaux amorphes. Il faut signaler que nous avons la chance d'être proche des EPF, et que celles-ci ont engendré, au travers du transfert de technologie, plusieurs entreprises qui sont à la pointe en matière de cellules amorphes.

Ainsi, au lieu de ressortir toujours les arguments habituels, de parler d'énergie grise et de coûts, je pense qu'il faut tenir compte que ces arguments deviennent obsolètes et qu'il faut oser cette technologie qui demande peu d'entretien, et qui devient, maintenant, vraiment écologique et prochainement rentable.

M. CAVALERI : J'entends des choses intéressantes effectivement, et je suis aussi intéressé, comme tout le monde par les coûts de rendement. Je crois que quand on avance des chiffres, je ne suis pas sûr que l'on compare des prix qui sont comparables. Quand on dit combien coûte une installation photovoltaïque, je crois, avec les précisions de M. Dubath, que le prix qui est donné est juste. C'est certainement assez cher.

Maintenant, si on prend l'autre bout de l'énergie nucléaire, c'est vrai que le prix du Kw/h. est très bas. Mais, on ne compte peut-être pas ce qui est en amont, ce qui est en aval. Dès qu'on va en aval, et bien vous connaissez les problèmes des déchets, cela est la tarte à la crème, mais maintenant, depuis le 11 septembre, sont venus d'ajouter d'autres coûts, c'est la protection militaire pour d'éventuels attentats qui coûtent aussi des sommes colossales. Celle-là, je suis sûr qu'on ne la compte pas dans l'énergie nucléaire.

Mais cela n'est pas de notre ressort, mais comme les environnementalistes disent qu'il faut penser globalement pour agir globalement, j'attends d'avoir des éléments

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

vraiment sérieux pour savoir, dans le cadre de la filière, ce que coûtent réellement toutes les énergies, et on verra peut-être que le solaire, même voltaïque, qui pour le moment nous pose des problèmes par rapport à notre budget, on vient de voter un budget, on dit qu'il faut faire des économies, je suis sensible à cet argument, mais ce n'est pas maintenant que j'aurai la réponse, mais c'est pour répondre peut-être à M. Lorenzini, pour ne pas nous bloquer définitivement pour dire que le photovoltaïque ça ne marche pas.

Donc, on fait un moratoire, je serais plutôt pour essayer de voir comment on pourrait se documenter, si dans nos diverses commissions, dont la Commission Agenda 21, on ne pourrait pas arriver à faire ce type d'étude pour y voir un peu plus clair. Pour que l'on sache exactement, globalement, pas seulement au niveau de la commune, mais du canton, de la Suisse et même à un niveau plus grand, pour la survie de notre planète, si c'est vraiment plus cher.

M. GERBEX : Juste une information, pour la bourse de l'énergie, il faut avoir deux personnes, il faut avoir un vendeur et un acheteur. C'est peut-être pas sûr que vous puissiez vendre votre énergie à Fr. 1.-- aux Services Industriels, s'il n'y a pas d'acheteur derrière. C'est toujours à double tranchant. Actuellement, je crois qu'on a des personnes, mais plus tard, quand le courant va coûter Fr. 1.25, ce n'est pas sûr qu'on ait quelqu'un qui rachète. Alors, soyons très vigilants.

M. BAERTSCHI : En fonction de ce qui a été dit et puis de certaines réticences, je propose que l'on ne vote pas ce soir, pour éviter d'avoir un non qui serait vraiment très gênant. Je propose de renvoyer ceci et d'en discuter un peu plus, avec une motion, d'ici quelques semaines, pour que le débat soit un peu plus clair.

Mme JELK-PEILA : Considérant que toute chose est amenée à évoluer et que prévaut actuellement une position du style, on enterre la question, cela me paraît réellement dangereux, et je ne peux pas souscrire à cela.

M. SPINUCCI : Tout le monde aura remarqué que toutes les interventions, sauf celle de M. Cavaleri, ont tout simplement porté sur des éléments d'ordre financier. Personne ne s'est attardé, un seul instant, sur les questions beaucoup plus profondes et beaucoup plus importantes que ce sont les considérations d'ordre écologique. Pour un être humain, il n'y a rien de plus précieux que sa propre santé, et nous sommes toujours disposés à y mettre n'importe quel prix pour la sauvegarder. Si, pendant un tout petit instant, vous transposez ce principe qui nous est personnel au niveau de la planète, vous ferez très rapidement le constat que vous ne pouvez pas, vous pouvez peut-être échapper ce soir, y échapper pour longtemps. Aujourd'hui, on se gargarise en disant développement durable, c'est très bien, la Ville de Lancy est en train d'étudier la mise en application de ce développement par l'établissement d'un Agenda 21, et bien les principes mêmes, préconisés par cet Agenda 21, sont du développement durable, et vous n'échapperez pas à la conclusion que l'installation de panneaux photovoltaïques, bien que la production des énergies renouvelables ne présente que 0,1 % de la consommation actuellement en Suisse, 40 % étant de l'énergie hydraulique, 60 % de l'énergie nucléaire, et bien, vous n'échapperez pas à la conclusion que, tôt ou tard, vous devrez prendre en considération cet élément-là.

Je trouve tout simplement regrettable les propos de M. Lorenzini, que pour quelques milliers de francs, je dis bien quelques milliers de francs, parce que cela n'a pas coûté si cher que ça, on en a eu pour Fr. 10'000.-- pour étudier le thermique solaire et le photovoltaïque pour 3 groupes qui comprennent pas moins de 6 immeubles, alors,

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

vous voyez l'ineptie des déclarations de M. Lorenzini, et je vous prie de croire que j'écarterai personnellement la possibilité que M. Lorenzini vient de vous proposer.

Je ne sais pas s'il est opportun ce soir de renvoyer ce vote. Pour ma part, j'aimerais, étant donné que les travaux vont débiter, disons qu'ils sont déjà en route, qu'on soit fixé sur le sort des 3 groupes d'immeubles qui vous sont proposés ce soir, quitte, si cela était refusé, que l'on reprenne ensuite la discussion, mais d'une façon beaucoup plus générale et plus philosophique, et que l'on ne s'en tienne pas uniquement à ces questions de centimes, vous parlez de Fr. -.25, c'est une somme qui est estimée à Fr. 250'000.--, sur 13 millions d'investissements. Je vous prie de tenir compte quand même de ce facteur de proportion entre l'investissement qui est demandé et l'investissement total qui est, de toute façon, déjà consenti.

Quant à dire que ce sont les locataires qui vont supporter cette dépense supplémentaire, on peut très bien éviter que ce soit les locataires mais que ce soit les contribuables de la commune, ce qui fait qu'il s'agira de quelques dixièmes de centimes par habitant de la commune, et puis, si ça devait être uniquement les locataires, pourquoi les locataires ne contribueraient pas eux aussi à l'assainissement du climat de notre planète.

Mme DANCET : Comme nous avons eu la proposition de M. Baertschi pour le renvoi en commission, nous allons voter.

Qui accepte ce renvoi en commission : 13 oui - 17 non - 1 abstention. Cette proposition est refusée.

Nous allons voter pour l'équipement du photovoltaïque : 10 oui - 17 non - 4 abstentions.

Le vote de principe est refusé par 10 oui - 17 non - 4 abstentions.

Mme BOUNOUS présente le sujet : Swisscom effectue des travaux au Vieux-chemin-d'Onex et recouvre les fosses par des tôles, ce qui rend le passage bruyant et dangereux.

Un débat est demandé pour l'achat des véhicules de service devant être changés, afin d'étudier le matériel adéquat et le plus écologique possible.

Pour l'Agenda 21, Fr. 50'000.-- sont inscrits au budget, plus une ligne budgétaire pour les publications. Les actions n'étant pas encore définies, nous aurons une idée plus concrète en 2003. Un forum pour l'agenda 21 est en préparation.

**13. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 31 octobre 2001 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

Séance ordinaire du 15 novembre 2001**a) Rencontre avec les centres de loisirs actifs sur la Ville de Lancy :**

- Terrain d'aventure du Petit-Lancy
- Terrain d'aventures de Lancy-Voirets
- Villa Tacchini
- Centre Marignac
- Coordination des locaux autogérés

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Le Président accueille les invités et les remercie pour leur présence. Il rappelle que chaque institution a un délégué au Conseil municipal dont le rôle est d'assurer le lien entre les associations et la Mairie.

M. Chobaz rappelle, qu'au sein de la FAS'e, créée il y a quelques années, les choses bougent. Mise sur pied et présidée par M. Jacques Lance, c'est maintenant Mme Mottet-Durand qui la préside. Dans le comité, les communes sont représentées par les Maires et Conseillers administratifs; le personnel y est également représenté, notamment par M. Alain Matthieu, travailleur social hors-murs.

Quel est le devenir de la FAS'e ? - Réflexions autour d'un mandat de prestation à définir entre celle-ci et l'Etat. Il devrait notamment permettre de mieux cerner les diverses actions menées dans les différents lieux.

Concernant les budgets, à noter une modification du système des subventions, qui a été suggérée par l'Inspection cantonale des finances avec entrée en vigueur dès janvier 2002. Il s'agit des salaires du personnel administratif et technique des centres. La FAS'e facturera ceux-ci directement aux communes, avec pour conséquence, de diminuer la subvention directe. Il s'agit d'un transfert de charges et d'une procédure plus simple.

Pour Lancy, la facture de la FAS'e sera de Fr. 103.000.--. En plus les communes participent aux salaires des moniteurs, à raison de 25 %, ce qui représente environ, pour notre commune, Fr. 100.000.-- versés à la FAS'e, ceci indépendamment de l'ensemble des subventions attribuées directement aux divers centres. Dans la présentation des budgets, certains centres ont pris en compte les changements, d'autres non. De règle générale les budgets sont stables sauf celui de Marignac qui accuse un plus de Fr. 27.000.--.

Terrain d'aventures du Petit-Lancy : pour les 6-12 ans.

Selon la présidente, Madame Martine Rosti, pas de problème particulier cette année. Le Terrain d'aventures est parfaitement intégré dans le quartier et apprécié des parents et des habitants. Augmentation de la fréquentation des visiteurs.

Deux événements marquants ont eu lieu : « Le Bonhomme d'hiver » et « Caroline fête son chemin » pour sa deuxième édition. La participation efficace des bénévoles est très appréciée, ils épaulent le comité qui est composé de 10 membres. Un des buts de cette manifestation étant que les habitants s'investissent avec l'aide des associations. Un comptable a été engagé.

Quelques travaux d'aménagements extérieurs ont été effectués : clôture du parc à chèvres et rampe de patins à roulettes grâce à des subventions extraordinaires.

En projet : la remise à jour des statuts avec l'équipe d'animation et une réflexion concernant les objectifs du Terrain d'aventures au niveau de la prévention. Autres préoccupations :

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

- la rénovation des locaux vétustes et le réaménagement du 1er étage
- le problème des enfants qui quittent le Terrain d'aventures pour raison d'âge et qui n'intègrent pas la Villa Tacchini.

Il manque une structure intermédiaire pour les 12-15 ans. A voir avec les responsables de la Villa Tacchini.

Commentaires de M. Jacques Dessieux, animateur :

Les enfants apprécient ce lieu; ils doivent s'organiser et choisir leurs activités : cabanes, divers ateliers, improvisation, fabrication de papier. Les soins aux animaux par exemple, demandent une présence quotidienne.

Un bivouac de 2 jours a été organisé dans les Franches-Montagnes avec 20 enfants et l'équipe d'animation. Expérience positive à renouveler.

Un cabanon pour vélos, financé par la ville de Lancy. Les enfants doivent en assurer l'entretien.

Au total, on compte 314 enfants inscrits pour 261 familles. Beaucoup de nouveaux enfants venant de Clair-Matin. Au printemps, un moniteur a été engagé d'urgence le mercredi, des pics de 50 enfants journaliers étaient enregistrés. A noter des problèmes de manque de respects d'autrui d'où l'élaboration d'une charte, sorte de guide de conduite. Il faut noter que les animateurs doivent jouer de plus en plus un rôle éducatif auprès de ces enfants.

Concernant le budget, l'augmentation de Fr. 32.000.-- à Fr. 55.000.-- de la rubrique "Achats de fournitures et d'alimentation" est due à l'augmentation du nombre de repas les mercredis et durant les vacances.

Terrain d'Aventures de Lancy-Voirets - Exposé de M. Denis Liengme, animateur. Le comité est composé de 8 membres dont 3 nouveaux.

Activités : atelier de bricolage, dont les caisses à savon (10 centres de Genève et autres institutions privées participant à cette course), un atelier de poterie (20 participants pendant la semaine d'automne), construction de cabanes, participation au journal "Le talus" qui paraît une fois l'an et un "petit talus" distribué dans les écoles à la rentrée pour information.

Début janvier, il a été enregistré 80 enfants supplémentaires. Aux vacances d'automne 20 repas par jour et jusqu'à 50 goûters ont été servis.

Provisoirement, le Terrain d'aventures accueille aussi des enfants de 6-7 ans du Foyer de l'Etape (Petit-Lancy) ainsi que des requérants d'asile.

La rampe de skate, installée depuis 2 ans, a suscité des plaintes des habitants durant l'été. Elle a finalement été remise à Alain Matthieu et placée à la route des Jeunes. Les jeunes désirent maintenant autre chose. Projet d'aménager un espace sportif (basket, foot)...

Innovation intéressante de l'été : proposition de petits jobs à des étudiantes intéressées par le travail social contre rétribution de Fr. 200.-- par semaine. Elles ont peu de responsabilités mais participent aux jeux des enfants.

Le Terrain d'aventures a reçu des demandes de parents d'enfants de 4-5 ans, que l'on a accueillis de manière provisoire, mais cela est difficile à gérer par rapport aux enfants de 6 ans. Il manque une structure pour les 0 à 5 ans.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Une autre demande pour 2002 : pouvoir bénéficier du Parc Navazza pour la course de caisses à savon. Il est répondu par l'affirmative. Le budget est stable.

Villa Tacchini

Plusieurs personnes sont excusées. M. Enc Dewin , animateur, prend la parole : La fréquentation est bonne. Plus de monde cet automne; on a dû adapter les horaires, par manque de budget moniteurs : fermeture le samedi, ouvert le lundi. 20 à 30 jeunes, en majorité des filles, sont présents chaque soir dont environ 50 % venant d'Onex. Quelques sorties sont organisées grâce au Bupp.

On regrette un manque de participation de la Commune d'Onex. Pour assurer un climat plus favorable, un jeune a été exclu, suite à des violences (nez cassé d'un moniteur). A ce niveau, l'ambiance se dégrade : ce qui nécessite d'avoir une réflexion d'ordre général sur la profession. M. Nicolas Roulin, un nouvel animateur a été engagé en renfort et la collaboration de M. Bernard Bosonnet dans le cadre des petits jobs est très appréciée.

En soirée, un forfait de Fr. 30.-- est attribué aux jeunes pour divers travaux (mise en place d'éclairage, de matériel, etc..).

A relever, une expérience pilote : l'enseignement DUAL, en collaboration avec le cycle d'orientation des Grandes-Communes.

Concernant le budget : un montant de Fr. 5'000.-- a été attribué par la Ville de Lancy pour financer ces "coups de pouces - petits jobs". A noter que ces prestations sont facturées à ceux qui en bénéficient. La subvention de la Commune reste stable et concernant les petits jobs, cette démarche risque de s'étendre à d'autres communes et d'autres secteurs avec des financements différents.

Commentaires le Mme Anne Fournier, animatrice :

Le Bupp existe depuis mai 2000 dans le quartier Lancy-Onex. Le principal coordinateur est M. Humberto Lopes, qui est également coordinateur aux locaux autogérés dans le secteur Nord.

Le but étant d'aller à la rencontre des jeunes ~ ne fréquentant aucune structure - dans les lieux publics, dans les parcs, de leur servir gratuitement des boissons. Plusieurs sorties par semaine dans 16 lieux différents. Prévu en un premier temps seulement l'été, le Bupp va tourner toute l'année.

Présence quelque peu dérangeante pour les habitants, mais le bilan fin août est malgré tout positif. 800 jeunes de plus de 18 ans ont été rencontrés (venant même d'Avully). Malheureusement la commune d'Onex y est réticente. Les jeunes savent où le bus passe et c'est eux maintenant qui viennent à sa rencontre.

Etant donné la présence de Mme Fournier au Bupp un manque d'effectif se fait sentir à la Villa, malgré l'engagement du nouvel animateur.

L'important est de ne pas pénaliser les centres en dégageant du temps et de l'argent pour ces démarches hors-murs. Cette action doit être encouragée avec l'accord des communes et de la FAS'e.

Centre Marignac

M. Vital Dorsaz, animateur commente :

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Le temps d'engagement pour l'animation a été augmenté et le secteur "adolescent" a pu être renforcé. L'accueil du mercredi (jusqu'à 30 enfants) et pendant les vacances (52) est en forte augmentation. On doit refuser du monde. L'Institut International de Lancy (anciennement Marie-Thérèse) met son parc à disposition du centre aéré et fait bénéficier ainsi aux enfants de très bonnes conditions d'accueil.

Concernant les enfants de 4 1/2 ans à 11 ans, vu la difficulté d'organiser des activités convenant à tous, le groupe a été scindé en 2, d'où la nécessité d'un deuxième lieu.

Pour les adolescents, la fréquentation est moyenne, ceci lié à des questions de place car ils doivent partager le sous-sol avec d'autres et, de plus, le centre est éloigné des immeubles où "ils zonent". Il faudrait se rapprocher du secteur Pontets-Palettes. Avant l'été, un dossier a été adressé à la commune pour des locaux provisoires (en collaboration avec d'autres associations de quartier). Bonne collaboration avec les communes voisines. Malheureusement moins de contacts avec le Petit-Lancy.

Pour les adultes, situation stationnaire pour les cours et mise à disposition de locaux. Rencontres fréquentes avec les travailleurs sociaux, avec l'Association des Habitants de Lancy-Sud; des fêtes en commun sont mise sur pied, de même qu'un projet de locaux communautaires. Une solution est souhaitée assez rapidement, car les forces dynamiques sont maintenant disponibles et motivées. Le président déclare que le Conseil municipal est tout à fait conscient des problèmes rencontrés et suit le dossier au fil des commissions. La question du CASS a dû être résolue en priorité. On va s'atteler à ce problème de locaux dont ont besoin les habitants de Lancy-Sud et, le Centre Marignac surtout pour les adolescents.

Pour les spectacles et la salle, le Centre soutient deux troupes d'amateurs. Les spectacles n'ont pas pu être assurés régulièrement. Un nouveau projet est en cours. Le festival de jazz sera reconduit selon la même formule.

Prochainement aura lieu le « Novembre des enfants » sur le thème du temps qui passe, en collaboration avec le CAD soit entre Aînés et Jeunes.

Nouvelle activité de cette année : « Le Bus bouge » pendant l'été. L'idée est d'offrir animations et dialogues à des jeunes qui ne se rendent pas dans les centres de loisirs, un peu comme le BUPP, avec des budgets minimes.

Avec des collègues de Carouge et Plan-les-Ouates, les travailleurs sociaux MM. Matthieu et Bergholz ont installé un bus : grills, boissons, matériel de ping-pong, musique, etc. un jour fixe par semaine de 18 h. à 22 h., pendant 6 semaines, sur des lieux définis entre Acacias, Carouge, Cherpines et Palettes. Cette action va se développer mais doit rester une action de vacances. (en discussion avec la FAS'e).

Peu de problèmes ont été rencontrés sauf aux Palettes en raison du bruit, probablement par manque d'information à la population. Concernant le budget, il signale qu'une erreur de calcul s'est produite dans les comptes 1999 d'où un déficit de Fr. 9.000.-- qui a pu être couvert par les caisses du Centre, erreur qui s'est reportée sur 2001. Les frais de chauffage ont augmenté et les comptes 2001 seront également déficitaires.

Une entrevue a été demandée à la Mairie car il semble que l'arrosage du parc a été reporté sur le Centre Marignac. Le budget sera à rectifier en conséquence. La commune a versé une subvention extraordinaire pour la fête "Histoire d'eau" mais ce

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

budget est dépassé. Plusieurs centres ont parlé de problèmes de temps de travail, M. Chobaz rappelle que les heures des moniteurs et animateurs dépendent de la FAS'e, qui reçoit une subvention du Département de l'instruction publique pour financer ces salaires. Chaque centre doit négocier ces temps de travail avec la fondation.

Locaux autogérés

M. Claude Cretton, président remercie la Commune pour l'invitation et la mise à disposition de locaux, soit 10 au Grand-Lancy et 5 au Petit-Lancy. Il présente deux groupes: Les "Vieux-Jeunes" dont s'occupe M. Bergholz et les "Jeunes" dont se charge M. Lopes.

Plusieurs animations ont eu lieu sans problème :

- Festival à la Salle Communale du Petit-Lancy
- Le Char de l'Escalade hors Lancy, chaque école organisant sa fête. De ce fait on "se vend" à l'extérieur, soit à la Jonction et à St-Jean
- Les locaux autogérés ont participé au "Bus bouge"
- Le festival Hip Hop aura lieu cette année à Plan-les-Ouates.
- Pour le groupe "Jeunes" 3 nouveaux groupes ont été intégrés :
- Les Trach (violence exprimée par la musique) à l'École de la Caroline
- Les Mixages dans l'immeuble Croque-Note
- Les Danseuses dans ce dernier immeuble (4 filles de 14-16 ans) s'entraînent à la chorégraphie.

Les "Vieux-Jeunes" arrivent à la limite et, ayant fusionné, ils se retrouvent à 20 pour partager le même local. Ils participent à différents festivals et soutiennent des associations caritatives. Ils aimeraient pouvoir continuer à vivre ce collectif même s'ils arrivent à la trentaine.... Or, ils devaient sortir des locaux dès 20 ans; ils ont demandé de pouvoir bénéficier de locaux payants mais ils n'y en a pas...

Ils ont réalisé un CD (grâce au cachet de "Mai au Parc") vendu au prix de soutien de Fr. 10.--. Ensemble ils ont donné 3 concerts en commun; ils se partagent le matériel et les instruments. Sur les 20, 4 ou 5 sont salariés, les autres sont en étude ou en formation.

Ils se sont produits pour les 30 ans de Marignac, à "Mai au Parc" et sur Carouge pour l'Association Enfants du Monde. S'ils peuvent garder un local, en retour, ils ont envie de participer à des manifestations communales. Ils sont conscients que les locaux autogérés génèrent des coûts pour la collectivité.

Une commissaire relève qu'un des locaux autogérés va disparaître dans le cadre de la démolition-construction du groupe scolaire du Petit-Lancy, ce qui va accroître les problèmes. Elle insiste pour qu'une recherche efficace soit entreprise.

Au chemin des Clochetons "After school" où un groupe de "Jeunes-Vieux" de 18 à 20 ans, qui ont fait une formation pour accueillir les plus jeunes et gèrent le tout sur leur temps de loisirs et de façon bénévole, mais jusqu'à quand car ils terminent leur apprentissage ? Rien d'autre n'existe sur le Plateau et le pont fait frontière.

Qui pourrait reprendre la relève ?

Autre cas, le groupe "hors d'atteinte" bande de jeunes qui habitent autour de l'Etoile Palettes et qui ont fait une demande de locaux pour se retrouver. Ils se sont présentés directement à l'îlotier de la Police, pas à M. Mathieu, ni à M. Bergholz; mais vu le

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

travail en réseau, l'information a passé. Ils ont établi un statut et fait une demande de subvention.

Une question se pose : faut-il semer la pagaille dans le quartier pour obtenir un local ? Il paraît difficile d'enlever un local à des jeunes avec qui on a signé un contrat pour le remettre à disposition de majeurs qui écrivent en sollicitant un local et une subvention. M. Chobaz relève le problème de durée de mise à disposition des locaux autogérés. Après quelques années, les jeunes deviennent locataires. Certains sont en place depuis plus de 15 ans.

Pour libérer des locaux :

- on va écrire à ceux qui ont dépassé 30 ans, et leur rappeler la philosophie de base qui est de laisser la place à de nouveaux groupes.
- On va essayer de répondre aux demandes les plus urgentes, en espérant trouver quelques disponibilités supplémentaires dès le début 2002, indépendamment des locaux qui pourraient se libérer.
- M. Chobaz rappelle qu'en 2003, dans le cadre de l'extension de l'école du Petit-Lancy, des locaux de musique sont prévus pour le Conservatoire populaire de musique et pour accueillir ce genre de groupes.
- on pourrait, dans un proche avenir démolir des parois et subdiviser les surfaces des locaux autogérés.
- Au niveau des responsabilités, en réponse à M. Lance, M. Bergholz indique que l'accueil est libre et en cas de besoin les parents sont interpellés.
- Concernant le budget des locaux autogérés, M. Chobaz relève qu'il est peu élevé s'agissant surtout de la mise à disposition des locaux par la Commune.

Travailleur hors-murs

Exposé de M. Matthieu : il précise que son travail est essentiellement d'assurer ce que les travailleurs sociaux appellent "le lien social". Il n'est pas éducateur mais lutte contre l'exclusion. Le lien social est d'arriver à mettre en place des comportements, des chartes qui permettent de vivre ensemble. Auparavant, on ne fonctionnait qu'en terme de loi et maintenant cela a changé. Par rapport au comportement des jeunes, leur regard ne peut changer que si le nôtre change envers eux.

Concernant le projet "bus bouge", le projet de se rendre également au Petit-Lancy est excellent, mais il faut être attentif que certains endroits marchent bien, d'autres pas. Plutôt prévoir de petites structures et beaucoup de « Bus bouge ».

Quant au festival Hip Hop, c'est un bon moyen d'intégration. Deux associations s'en occupent plus une vingtaine d'individuels qui assurent le programme, la sécurité, etc. On a réussi à réunir les centres de loisirs du secteur pour cette organisation et, comme pour le football, ce ne sont pas les adeptes qui provoquent des dégâts ou du vandalisme.

Comment résoudre la responsabilité civile ? Le réseau doit avoir une structure juridique demandée par les communes et qui est à l'étude.

Petits-jobs : les jeunes s'habituent à certaines règles, à savoir que si l'on a des droits, on a aussi des devoirs.

Piste de skate à la Praille : une convention a été établie avec les jeunes qui en sont responsables. Rien n'a été endommagé. Le lieu manque de lumière.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Grâce à un immeuble à Plan-les-Ouates, un local a pu être mis à disposition de Lancy-Sud. M. Matthieu fait part du projet de "GE 02" envisagé par des communautés qui aimeraient présenter quelque chose à l'Expo nationale, lors de la journée genevoise du 14 septembre 2002. Divers groupes se sont manifestés : Hip Hop, Gays, gardiens de prison, etc.

Aux Palettes, l'idée est de créer un élément éventuellement en forme d'escargot, et démontrer que ce quartier n'est pas Chicago. Une subvention sera sollicitée auprès de la Commune et des gens du quartier seront invités à préparer ce projet : commerçants, concierges, soit environ 200 à 250 personnes. Réaliser par exemple un petit cirque, organiser une fête de la musique avec les groupe "Jeunes-Vieux "et "jeunes" sans concurrencer la fête de Marignac. Servir un apéro en bas des immeubles ou utiliser l'esplanade libre dans ce secteur. A suivre...

Concernant les locaux autogérés créés à Lancy depuis longtemps, Carouge a lancé depuis une année le même programme sous forme de gestion accompagnée et une association d'anciens s'est constituée.

En réponse à M. Matthieu concernant le parking de Lancy-Sud, et si d'éventuels locaux pourraient y être aménagés, M. Chobaz déclare que la ville de Lancy n'est pas le maître de l'ouvrage. D'ici la fin de l'année on espère recevoir l'autorisation de construire.

M. Chobaz profite de cette réunion pour remercier MM. Matthieu et Bergholz qui a assuré son remplacement pendant son arrêt de travail pour cause d'accident. Notre travailleur hors-murs va terminer son travail au mois d'avril prochain et dès le 1er mai il aura un successeur, un collègue de Plan-les-Ouates.

Sur le plan financier, ce poste est couvert en grande partie par la FAS'e, la commune participe à raison de 30 %, qui elle-même procède à une ventilation avec Plan-les-Ouates. Pour Lancy, cela représente environ Fr. 13'000.-- à 14.000.-- versés à cette fondation. M. Matthieu travaille à 50 %, un collègue assurant également un mi-temps.

Le président le remercie également pour son action et son rayonnement sur notre Commune depuis de nombreuses années.

M. Dorsaz quant au mandat de prestations qui se négocie, exprime un souci, soit que les communes ne perdent pas leur place. En effet, entre la FAS'e et les centres, un plan comptable différent de celui des communes est à l'étude et il les rend attentifs de suivre ce dossier.

Le président enregistre cette remarque et demande si le Conseil municipal sera invité à donner un préavis.

La réponse est négative et M. Chobaz rappelle qu'au sein de la fondation les communes sont représentées. Il interviendra auprès du bureau pour qu'elles ne soient pas écartées. Les centres de loisirs sont le fruit du travail des communes en premier lieu. M. Matthieu remercie les autorités. il reste à disposition de toute commission en cas de besoin, est en possession d'une masse de rapports qu'il serait peut-être intéressant de centraliser.

M. Lance relève encore une fois combien ces rencontres sont enrichissantes et, éventuellement, on pourrait les organiser à tour de rôle dans les divers centres afin de mieux les connaître.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

On pourrait aussi prévoir d'organiser un Forum de la Jeunesse en associant les enseignants, les parents, les cycles etc. A voir dans le cadre de la Commission "Agenda 21".

b) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Une expérience originale se déroule dans le jardin de la Ferme de la Chapelle : Laurent Dominique Fontana, expose ses sculptures, "Rwanda 94". Dans le cadre "Genève, lieu de paix" l'exposition de Frans Masereel se déroule à la Villa Bernasconi.

Par rapport à Pictet-de-Rochemont, la Mairie de Lancy figure dans l'itinéraire du parcours.

L'Orchestre de Lancy a obtenu la qualification de "cinq diapasons" par la revue musicale française Diapason, réservée aux meilleures productions attribuée à leur dernier CD consacré à Ernest Bloch. M. Roberto Sawicki, directeur de l'Orchestre de Lancy, adresse ses remerciements pour l'augmentation de la subvention de la Commune et pour la confiance témoignée et récompensée.

Noctambus : le procès-verbal de la Commission Noctambus est distribué aux commissaires. A la prochaine séance, il sera répondu à leurs éventuelles questions.

Le GIAP informe toutes les communes qu'il est débordé par l'afflux des inscriptions d'enfants, spécialement à midi, sur tout le canton. Peu après la rentrée, 6150 enfants étaient inscrits contre 5300 en 2000. Le GIAP a stoppé provisoirement les inscriptions jusqu'à fin novembre. Des collaborateurs sont actuellement en stage de formation.

A Lancy, notre système est indépendant. On accepte les enfants qui s'inscrivent le jour même au restaurant scolaire, le GIAP ne prenant en charge que l'encadrement. On constate que, de plus en plus, on assimile ce service à une prestation de l'école, demandée par toutes les couches de la population. (Les parents qui en ont réellement besoin et ceux qui désirent sociabiliser leur enfant ou pour des raisons d'horaire plus libre).

Il est demandé de renouveler l'expérience qui consistait - pour les repas - à mélanger les générations en collaborant avec les maisons pour personnes âgées. Plusieurs personnes de la Résidence Vendée souhaitent à nouveau accueillir des classes. La proposition est retenue et sera proposée au GIAP.

Les renseignements demandés concernant l'organisation des restaurants scolaires dans les autres communes seront donnés lors d'une prochaine séance.

Distribution d'un document de la FAS'e sur le projet : travail social "hors murs" comprenant également une convention de partenariat entre une commune et la FAS'e.

14. MOTION POUR UN RECOURS A L'ENERGIE SOLAIRE EN VUE DE LA PRODUCTION DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE DANS LES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Mme BOUNOUS :

- Vu que notre commune a adhéré à la Charte d'Aalborg et s'est ainsi résolument engagée dans l'élaboration d'un catalogue d'actions en vue de l'application d'une démarche pour le développement durable.
- Vu que l'utilisation de combustibles fossiles (gaz naturel, mazout) pour chauffer l'eau chaude sanitaire génère des émissions de CO₂, qui s'accumulent dans l'atmosphère et contribuent au réchauffement de la planète par l'effet de serre (impact *environnemental* au sens du développement durable).
- Vu la hausse sensible du coût des énergies fossiles depuis ces deux dernières années ayant pour corollaire une augmentation des frais de chauffage à charge des locataires des immeubles du patrimoine financier (impact *social* au sens du développement durable).
- Vu que les technologies pour capter l'énergie solaire à des fins thermiques sont maintenant rodées et fiables, et de plus sont en grande partie conçues et produites en Suisse (impact *économique* au sens du développement durable).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. D'entreprendre sur les bâtiments du patrimoine financier qui comportent au moins 40 occupants de notre commune, une étude de la faisabilité technique en vue de la pose de panneaux solaires thermiques sur leur toit, ainsi que de l'installation des systèmes connexes en chaufferie, afin de préchauffer et de couvrir une partie des besoins en eau chaude sanitaire.
2. De définir un programme financier d'investissement à moyen terme, afin que ces opérations soient amorties dans un délai raisonnable par les utilisateurs du patrimoine financier.
3. D'entreprendre une recherche approfondie de toutes les possibilités de subventions offertes tant sur le plan cantonal, fédéral, voire européen, auxquelles notre commune pourrait bénéficier lors de la réalisation de ces installations solaires thermiques.

Je tiens à préciser que cette motion a été signée par tous les groupes.

M. GERBEX : J'aimerais qu'on modifie « d'entreprendre sur les totalité des bâtiments du patrimoine financier ». Comme vous le savez, la Commune de Lancy a environ une centaine de villas, et si on commence à mettre cela sur toutes les villas, ça va coûter une certaine somme. Je propose donc : « d'entreprendre sur un groupe de bâtiments ». Cela est ma proposition.

M. DUBATH : Il s'agit d'une étude et s'il se révèle que cela peut-être rentable sur des maisons, pourquoi ne pas le faire ? Je suppose que l'étude a lieu d'être pour tous les bâtiments.

M. HEIZMANN : Au vu des deux choses qui ont été dites, à mon sens, il serait peut-être judicieux que nous modifions le point 1. de la motion en mettant : « d'entreprendre sur la totalité des bâtiments, qui comportent au moins 10 logements ». Comme nous l'avons vu, la méthode de dimensionnement est efficace si on veut garantir ces fameux 80 l. de mazout par m², pour autant qu'il y ait 10 logements, avec je dirais, un nombre d'occupants d'environ 4 personnes par logement, donc on arrive à 40 locataires, cela fait donc une installation de 20 m². L'idée c'est qu'on mette que la faisabilité se passe dans le cadre de bâtiments où il y a un potentiel de 20 m², autrement dit de 40 personnes. Si on a des logements qui font

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

moins de 4 personnes par logement, ce qui peut être le cas, à ce moment, on peut modifier, on peut parler de 20 logements ou de 40 occupants.

M. LANCE : Je suis tout de même étonné de la part de certains. Nous venons de voter le budget pour 2002, certains ont fait des déclarations concernant la prudence par rapport aux dépenses à engager pour l'année 2002, et quelques points après avoir voté ce budget, nous demandons au Conseil administratif d'entreprendre une étude sur plusieurs bâtiments de la Commune.

Je me rallie à la proposition de M. Gerbex, de nous concentrer au moins sur un bâtiment, bâtiment important que ce soit le Pré-Monnard ou le 28, route de Chancy, et ensuite, s'il le faut, d'entreprendre année par année, une étude par immeuble, mais ne pas engager une étude complète de tous les bâtiments de la Commune de Lancy.

M. PEREZ IRIARTE : Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition, mais je pense qu'il est prématuré, dans le sens, qu'au niveau de la Confédération, il y a Swissenergie, je demande l'encouragement aux communes à faire des études énergétiques en vue d'économies.

Nous avons aussi à Genève et le Service cantonal de l'énergie, l'Ocen, c'est un moyen pour réaliser des études. Je pense qu'il faudra peut-être parler au point de vue de réaliser des économies. Je pense qu'il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire, avoir un dossier concernant l'ensemble, avec les services et le soutien que la Confédération et le canton mettent à la disposition d'une commune. Dans le cadre de la négociation internationale et la suite, il y a une contradiction, il faudra se mettre d'accord avec ce qu'on dit à l'extérieur et ce qu'on fait à l'extérieur.

M. BAERTSCHI : On vient de voter pour 3 immeubles des panneaux thermiques, alors que la position de M. Lance est de faire sur un immeuble. Je ne vois pas pourquoi on fait, dans ce cas, une motion. Je crois que la motion ce n'est rien d'autre que de voir dans quelle mesure la Commune pourra investir pour les années suivantes, combien, quand et par année, sur notre patrimoine. Je ne vois pas en quoi cela gêne que les villas ne soient pas dedans. Parler de 40 personnes, cela signifie quasiment, avec un taux de 2,1 habitant par logement sur Lancy, une villa à 20 appartements, cela n'existe pas. Je trouve un peu réducteur de ne pas prendre aussi les villas, je ne pense pas que de mettre 0,5 m² de panneaux solaires par personne, qu'il y ait 40 personnes dedans, ou qu'il y en ait 20, cela ne change pas grand chose.

M. PASQUIER : Je ne comprends pas très bien la position de M. Perez Iriarte, parce que le groupe Socialiste soutient parfaitement cette motion, et M. Perez Iriarte n'a pas l'air d'aller dans le sens du groupe Socialiste, il faudrait peut-être qu'il nous le réexplique.

J'aurais un amendement à rajouter à cette motion. Il y a plusieurs mois, j'avais fait, dans le cadre des propositions individuelles et questions, une demande au Conseil administratif, d'étudier la possibilité d'acquérir de l'énergie à base solaire. Je n'ai pas eu de réponse. Ce serait peut-être l'occasion, si vous le voulez, si les différents groupes sont d'accord, c'est de faire une adjonction au point 4, qui pourrait être par exemple : « d'étudier les possibilités d'acheter de l'énergie d'origine solaire ».

M. HEIZMANN : Plusieurs choses. Tout d'abord, pour M. Perez Iriarte, le Service cantonal de l'énergie ne réalise pas lui-même les études, il n'en a pas la force, pas le nombre de collaborateurs suffisants pour mener à bien toutes ces études de faisabilité,

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

et Dieu merci, et notamment pour les personnes qui prônent la liberté d'entreprise, il y a beaucoup de bureaux d'ingénieurs, bureaux techniques qui sont donc à même de faire ces études-là.

Donc l'objectif de cette motion, pourquoi une motion ? C'est simplement pour contraindre le Conseil administratif à donner une réponse dans les 6 mois, et pourquoi donner une réponse dans les 6 mois ? C'est effectivement pour pouvoir établir un plan d'investissement pour les prochaines années. Il est évident qu'on ne peut pas réaliser tout ce programme en une année ou en deux, c'est un programme à moyen et à long terme.

Si on n'a pas l'étude technico-économique de faisabilité, on ne peut pas prévoir un plan d'engagement de ces investissements. Je maintiens le principe de cette motion, c'est très important que nous puissions la voter ce soir. En revanche, là, je me porte en faux avec la position de M. Pasquier, parce qu'il ne faut pas commencer à rajouter des éléments, notamment la bourse solaire. Concernant l'électricité d'origine solaire là, on parle uniquement d'énergie solaire thermique, on va dans le sens de ce que l'on a voté, il y a de cela peut-être une heure, donc, il ne faut pas commencer à mettre tout un train qui ne va pas dans le sens des signataires de cette motion. Donc, restons je vous prie aux 3 points, à mon sens, il faut partir dans l'idée qu'on ne peut pas mettre des panneaux solaires dans les villas.

Pourquoi, M. Baertschi ? Parce que lorsqu'on a des villas avec 5 habitants, en été, au moment où l'installation donne son meilleur rendement, et que ces 5 personnes ont le privilège, que peut-être le père de famille a deux mois de vacances, l'installation ne va rien donner de tout ce qu'elle pourrait produire. Par conséquent, la taille critique, c'est pour cela que je tiens à ce principe de taille critique, et le groupe Démocrate-chrétien l'a relevé, il faut le principe de 40 locataires ou de 20 logements, cela est essentiel, parce que avec 20 locataires, donc 20 logements, vous avez toujours des gens qui sont là durant l'été, et de cette manière, ils consomment l'eau chaude produite, et c'est de cette manière-là, que l'installation, sur un plan de rendement et d'efficacité, ne va pas se casser la figure.

Mme MALAGOLI : J'aimerais vous dire, et vous le savez très bien, que cette motion a été signée par un Démocrate-chrétien, c'est-à-dire, moi. Au vu de ce qui a été dit ce soir, surtout en ce qui concerne mon collègue, M. Lance, on aurait peut-être l'impression qu'une seule Démocrate-chrétienne ne va pas se préoccuper du budget qu'on a voté ce soir, et une seule Démocrate-chrétienne n'en a rien à faire des problèmes économiques qui vont se passer cette année, et j'aimerais quand même que ce soit clair : Je suis convaincue qu'il y a quand même un petit détail qui échappe à certains d'entre nous, peut-être que je me trompe, mais quand on parle de développement durable, on nous a laissé faire, on nous a laissé créer un comité de pilotage, on a voté la Charte d'Aalborg, etc. j'ai un peu l'impression qu'on nous laisse jouer avec un jouet d'enfant, et qu'en fait, il y a un concept qui n'est pas très bien entré dans les têtes, ou bien qui n'a pas été très bien compris.

En ce qui concerne l'énergie, il faudrait quand même savoir que l'énergie, en tout cas ce soir on parle pour le chauffage dans les villes, il faut quand même savoir qu'au niveau fédéral, et la Suisse au niveau cantonal, est en train d'établir, avec des lois, les principes de renoncer aux énergies non renouvelables, pour petit à petit commencer, et dans le futur, pouvoir compter de plus en plus sur l'énergie renouvelable. Dans ce sens, l'article 89 de la Constitution fédérale de 1999 de la Confédération qui traite de

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

la politique énergétique, confirme la volonté nationale de suivre ce principe de développement durable.

Ainsi, la ligne 1 stipule dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, économiquement optimal et respectueux pour l'environnement.

Qu'entend-on par des énergies respectueuses de l'environnement ? Sont considérées en tant que telles : l'énergie solaire, l'énergie géothermique, la chaleur de l'environnement, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique, et l'énergie tirée de la biomasse.

Aussi, la loi cantonale sur l'énergie, du mois de septembre 1986, stipule selon l'article 3, qu'elle oblige les autorités communales d'apporter leur collaboration à l'autorité cantonale compétente chargée de l'application de l'ensemble. De même l'article 4, alinéa 3, dans l'ensemble de leurs activités, les cantons et les communes se préoccupent de la nécessité d'économiser de l'énergie, d'assurer un approvisionnement énergétique diversifié, et toujours respectueux de l'environnement. Donc, c'est quelque chose qui est établi selon la loi, au niveau fédéral, au niveau cantonal, et maintenant on va essayer au niveau communal, avec notre Agenda 21.

M. SPINUCCI : Pourquoi vous avez refusé les photovoltaïques ?

Mme MALAGOLI : On n'en est pas là, M. Spinucci. On est en train d'étudier le développement durable, le principe d'environnement et le principe d'économie. Ceux qui ne voient que l'aspect environnemental se trompent, parce qu'on va lutter continuellement contre ceux qui ne voient que l'aspect économique, donc il faut bien commencer par quelque chose.

M. SPINUCCI : Ce soir, on voulait commencer par quelque chose.

Mme MALAGOLI : Je regrette, je n'ai pas encore terminé. Il y a deux possibilités, on a la possibilité de présenter une motion, où gentiment, gentiment on demande au Conseil administratif de préparer des études de faisabilité, donc, je crois qu'on est vraiment très gentils là-dessus, et gentiment on demande des études de faisabilité là où cela peut se faire. La deuxième possibilité, c'est de présenter, comme l'a fait le groupe des Verts, au niveau fédéral, une initiative contraignante où on va forcer la population à payer des taxes pour ceux qui ne respectent pas l'environnement. Je crois qu'avec ces deux possibilités, on commence gentiment avec une motion, cela ne peut pas faire de mal, et j'espère que vous la voterez tous.

Mme SOLIOZ : C'est juste pour être clair au sein du groupe Démocrate-chrétien, donc on votera cette motion bien entendu, et si possible, avec le petit rajout de M. Heizmann, ce sera parfait.

Mme DANCET : Est-ce que M. Gerbex maintient toujours sa proposition ?

M. GERBEX : Je me rallie à la proposition de M. Heizmann.

M. HEIZMANN : Je répète ma proposition : « *d'entreprendre sur les bâtiments qui comportent au moins 40 occupants du patrimoine financier, etc.* », donc on supprime sur la totalité.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Mme DANCET : Est-ce que M. Pasquier maintient sa proposition : « *d'étudier des possibilités d'acheter de l'énergie d'origine solaire* » ?

M. HEIZMANN : Je trouve personnellement très dommage qu'on fasse ce rajout parce que cela change le sens de cette motion.

Mme DANCET : La proposition de M. Pasquier est refusée.

M. PEREZ IRIARTE : Je pense que c'est formidable ce qui vient d'arriver parce que justement, faire l'apprentissage du développement durable, c'est sortir un peu du carcan politique, essayer d'intégrer les choses, et ne pas les séparer.

Mme DANCET : L'amendement de M. Heizmann est accepté par : 22 oui - 5 non - 4 abstentions.

Motion acceptée à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. SPINUCCI : La suite logique de ce vote, c'est que je vous présenterai une demande de crédit pour donner suite à la motion.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PASQUIER : J'ai fait une demande, il y a plusieurs mois, au Conseil administratif concernant le recours à l'acquisition d'énergie solaire, une proposition qui a été faite par les Services Industriels de Genève. Je souhaiterais, qu'un jour, le Conseil administratif puisse me répondre.

Nous approchons bientôt des périodes de Noël, et j'ai toujours plaisir de vous voir tous les efforts qui sont consentis par le Service des parcs, promenades et maintenance pour les décorations à travers la Commune, avec les arbres de Noël et toutes les guirlandes. Il y a peut-être une lacune, et ma demande émane d'habitants, dans le quartier qui se trouve au bout de l'avenue du Curé-Baud, chemin des Fraisiers, si vous voulez, l'entrée de Lancy depuis la route de Base, il serait agréable de voir aussi une décoration de Noël par le biais d'un sapin de Noël.

M. ZEHFUS : Au Vieux-chemin-d'Onex, en face du 27, une villa semble inoccupée et un peu plus loin, il y a une sortie d'entrée de garages pour tous les parkings du square Clair-Matin. Du côté de la villa inoccupée, il y a énormément de parkings sauvages sur une longueur de 10 mètres, qui empêche la visibilité. Il y a un grand danger pour les collégiens qui circulent à vélomoteur. Peut-on mettre des gros cailloux pour empêcher ce parking sauvage, et préserver ainsi une certaine sécurité dans les lieux ?

M. PURTSCHERT : Lorsqu'il y a eu les travaux de ralentissement au chemin des Pâquerettes en son temps, j'avais demandé qu'on mette sur les poteaux qui bordent le chemin des bandes fluorescentes. J'ai pensé que cela allait d'office maintenant sur les autres parcours, et je constate que, sur l'avenue Eugène-Lance, il y a ces mêmes poteaux, mais aucune bande fluorescente sur ces derniers. Ne pourrait-on pas à l'avenir mettre ces poteaux avec une bande fluorescente ?

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

M. LANCE : Vous connaissez mon souci de maintenir, de créer les places de parking dans le centre du village du Grand-Lancy, accessibles aux habitants du village et aux clients des derniers commerces qui se battent pour survivre. Il y a déjà eu la mise en location des places de parking à la cour Tressy-Cordy, en installant des poteaux amovibles, certains habitants auraient trouvé plus pratique d'installer une barrière électrique unique à l'entrée de la cour, à l'époque, il avait été répondu que cette solution aurait été trop onéreuse.

C'est donc avec intérêt que j'ai découvert dans la Feuille d'avis officielle du 26 octobre, que la Commune de Lancy demandait l'autorisation d'installer une barrière amovible au 41, route du Grand-Lancy. Vous connaissez cette adresse, puisque nous y siégeons ce soir. Après quelques renseignements récoltés ici et là, il s'avère que cette barrière serait installée à l'entrée du petit parking de 5 places, devant l'Office de la protection civile, ou si vous voulez, à proximité du bureau de vote de Marc Guillermin, et, selon les bruits qui courent bien sûr, ces 5 places seraient réservées aux membres du Conseil administratif. Si cette information se vérifie, je ne comprends plus rien.

Veut-on se moquer des habitants et des commerçants du quartier qui ne trouvent pas de places de parking dans les alentours, des rares personnes qui font l'effort de voter au local de Marc, ou s'agit-il d'une nouvelle promotion pour « une journée sans voiture ».

En conséquence, je demande au Conseil administratif qu'il me donne des explications précises sur ce projet, et que notre Conseil ait éventuellement son mot à dire.

Concernant le stade de Lancy-Florimont, j'ai lu dans la Tribune de ce matin que l'équipe du Servette II rencontrait Lausanne II en championnat 1ère ligue au stade Florimont hier soir. Connaissant le manque de terrains de foot à Lancy, pour quelle raison nos autorités proposent le terrain de Florimont à des équipes étrangères à notre commune.

M. TERRIER : J'ai reçu avec plaisir et intérêt, comme vous tous d'ailleurs, une convocation à une séance, puisque c'est la Commission des sports qui va se pencher sur les propositions de la piscine municipale de Marignac, qui est étendue à tout ce Conseil, et je lis que nous sommes invités à nous rendre au 1er étage de la salle communale du Grand-Lancy. Je veux bien qu'on fasse des économies sur le plan financier, mais là, on déjà en train de commencer par les espaces. Je n'arrive pas à imaginer, et j'ignore la finalité, de nous déplacer de l'autre côté, dans une salle qui est plus petite que celle-ci, où tout le Conseil municipal est invité, plus les mandataires. J'aimerais connaître un peu la logique, en plus et de surcroît, la salle communale est louée ce jour-là, donc des préparatifs seront en train de se faire au rez-de-chaussée. Je veux bien qu'on ait une capacité de louer tous les locaux en même temps, mais je vous demande si c'est fiable de se déplacer. Je profite de l'occasion pour vous demander s'il ne serait pas possible de faire ces réunions ici.

M. AUGSBURGER : J'aimerais revenir sur les statuts du personnel, à l'article 3.1. qui indique que le fonctionnaire est tenu au respect de la Ville de Lancy, et qu'il doit, par son attitude, entretenir des relations dignes et correctes avec ses collègues ainsi qu'avec le public. Je suis donc choqué qu'une employée de la Mairie soit cosignataire d'une liste intitulée « les personnalités suivantes vous invitent à voter Laurent Moutinot » annonce parue dans la presse régionale. Même à titre privé, je pense que cette dame n'a pas à s'investir dans une telle démarche.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

Il y a un bruit qui court concernant l'arrêt de l'exploitation de l'auberge communale, par sa gérante actuelle. J'aimerais savoir si ce n'est qu'un bruit ou si cela est réel, et si oui, si vous avez déjà un repreneur.

Mme JELK-PEILA : Concernant les Commissions du Conseil municipal suite à la prestation de serment de M. Mathieu Lewerer, nous proposons la répartition suivante :

- Pour M. Mathieu Lewerer : Commissions environnement et sociale
- Pour M. Victor Todeschi : Commissions écoles, culture et loisirs et travaux et constructions
- Pour M. Jean-Pierre Lewerer : Commissions sécurité et sports
- Pour Mme Andrée Jelk-Peila : Commissions finances, aménagement du territoire, et administration

D'autre part, suite à la démission de M. Simkhovitch, le groupe Alliance de Gauche propose M. Victor Todeschi comme représentant du Conseil municipal auprès du Terrain d'aventures du Petit-Lancy.

Nous avons vu, dans la Feuille d'avis officielle, qu'une demande de pose d'antenne avait été déposée, et qu'un groupe d'habitants des Fraisiers lance une pétition contre ces antennes qui se trouvent trop près des écoles. Je crois qu'un courrier vous a été envoyé concernant cette pétition. Je désirerais savoir ce qu'il en est maintenant.

M. FOLLMY : J'aimerais apporter trois réponses. La première réponse à M. Augsburg. Cette collaboratrice, qui a signé pour un comité de soutien aux élections du Conseil d'Etat, m'a posé la question au préalable, et j'ai donné l'autorisation.

Deuxièmement, concernant la gérance de l'auberge communale du Grand-Lancy, il y a effectivement des discussions pour un changement de gérance en l'état, je ne sais pas s'il y a eu signature, mais cela est en cours.

Troisième réponse à Mme Jelk-Peila. On nous a effectivement demandé de préavis l'antenne qui devait être installée en haut, sur le toit, au chemin des Fraisiers. Nous avons préavisé négativement, mais c'est le Département de l'aménagement qui a passé outre, et qui a donné l'autorisation, sur préavis du service chargé d'examiner ce type de demande.

M. CHOBAS : Une réponse à M. Lance en ce qui me concerne. Je ne suis pas totalement limité dans les frontières communales et je prêche fermement à plusieurs niveaux toute forme de collaboration. C'est dans ce sens-là que le Service des parcs, promenades et maintenance et le club concerné ont donné leur accord pour abriter un match d'une équipe extérieure à la commune, comme cela nous arrive d'en avoir quelques-uns par saison, que ce soit à Marignac, aux Fraisiers, aux Cherpines ou à Florimont.

M. SPINUCCI : Une réponse à M. Terrier. Il faut faire des choix, et lorsqu'on a réuni les membres de la Commission Agenda 21, dans cette salle, on a trouvé que cela faisait trop jury d'un côté et membres de l'autre, et qu'il fallait trouver autre chose. Cette fois, on a voulu échapper à cette remarque, et on a pensé que la salle du 1er étage allait très bien, avec la proximité de la buvette en plus, qui nous permettait de préparer le café, croissants à 10 heures et l'apéritif à midi.

Séance ordinaire du 15 novembre 2001

La séance est levée à 23 heures 15.

La Secrétaire :

Annick BOUNOUS

La Présidente :

Mariefrance DANCET